

L*A*ison

**POUR DES LENDEMAINS
QUI CHANGENT !
DES SOLUTIONS EXISTENT**



**ENTRETIEN AVEC
VALÉRIE MASSON-DELMOTTE**
Co-présidente GIEC

© JJ BOULOT, LPO - Bergeronnette printanière



C'EST LE SYSTÈME QU'IL FAUT CHANGER !

Nous sommes dans une crise sanitaire majeure et affrontons une crise économique et sociale dramatique. La tentation est grande de revenir « à la normale » en relançant la machine sans rien changer. Le patronat demande même que les contraintes environnementales soient assouplies de façon à ce que l'industrie rattrape son retard. Ce n'est pas la bonne approche !

La COVID-19 est une opportunité pour réajuster nos priorités et aller vers une région plus juste, plus sobre, plus solidaire, plus respectueuse du vivant.

Notre priorité, c'est la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences, nous devons renforcer les solidarités. Les associations de défense de l'environnement ont un rôle majeur à jouer et FNE Ile-de-France doit gagner en efficacité. C'est pourquoi nous avons modifié notre organisation interne en instituant une coprésidence et un secrétariat général partagé. Une équipe renouvelée est en place, prête à faire valoir nos valeurs au plus près du terrain.

La surdensification à Paris et dans la petite couronne favorise la diffusion du virus mais aussi l'élévation de la température. L'étalement urbain dans des zones encore épargnées par les constructions menace chaque jour les espaces de nature et les forêts. La consommation de terres agricoles réduit les marges déjà limitées d'autonomie alimentaire. Des projets écocides comme celui de La Bassée, le T4 de l'aéroport de Roissy, la modernisation de la gare du Nord vont à contrecourant de ce que la crise sanitaire révèle car la santé environnementale est aujourd'hui au cœur des priorités que nos concitoyens expriment.

Ce numéro fait le point sur les projets que nous combattons et sur les alternatives possibles dans les huit départements d'Île-de-France.

Une mobilité douce et des transports collectifs modernisés, la sobriété énergétique et la prévention des pollutions, la sauvegarde de la biodiversité, une nouvelle approche du bâti constituent des lignes directrices pour nos revendications et notre action.

Les attaques contre les lois environnementales et la limitation des libertés publiques marquent une régression de notre citoyenneté. Les initiatives citoyennes et la démocratie participative permettent au niveau local d'imaginer de nouvelles formes de vie en commun dans une région résiliente, moins inégalitaire et moins dépendante des économies extérieures.

Retrouvons la joie de vivre ensemble. Partageons le silence, le plaisir de marcher dans la nature et écoutons le chant des oiseaux comme le promet le dossier central consacré aux oiseaux de l'Île-de-France.



Sommaire

03 ENTRETIEN avec
Valérie Masson-Delmotte

DES SOLUTIONS EXISTENT

04 SANTÉ

05 Faire reculer les inégalités et privilégier le bien-être humain

06 Non au démantèlement des hôpitaux parisiens

AMÉNAGEMENT

07 Stopper la course à la densification

MOBILITÉS

08 Ne pas mettre la charrue

09 avant les bœufs !

10 Développer l'usage du vélo et partager l'espace public

11 Transport aérien :
A repenser d'urgence !

INDUSTRIE

12 Relocaliser les activités

AGRICULTURE

13 Sécuriser
l'approvisionnement

DOSSIER

14 Les oiseaux en Ile-de-France
17 sont-ils en danger ?

AMÉNAGEMENT

18 Gérer l'eau et

19 le dérèglement climatique

20 La transition est possible

JURIDIQUE

22 Associations et enquête
23 publique : un amour
contrarié

INTERVIEW

24 Est Val-d'Oise et Grand
Roissy, des alternatives sont
possibles

ACTU DÉPARTEMENTALES 25/26

27 Compte rendu des
Assemblées générales
de FNE Ile-de-France

A LIRE

28 Citoyens de terre
contre État de fer

CLIMAT, REDRESSER LE CAP, RELANCER LA TRANSITION



© Montaine Delmotte

Valérie Masson-Delmotte, co-présidente du groupe 1 du GIEC*, nous livre un message clair sur l'avancée rapide du réchauffement climatique et propose une relance économique totalement liée à l'adaptabilité de notre société aux économies d'énergie et à la sauvegarde des écosystèmes naturels.

Merci de me donner la parole, et merci à tous pour votre action pour la nature et l'environnement en Ile-de-France.

Nous faisons face à des crises en cascade, crise sanitaire, mais aussi économique, sociale, et crises de confiance. Elles exacerbent les inégalités, et révèlent de multiples fragilités, tout particulièrement l'absence de préparation et de gestion préventive de risque.

Le changement climatique s'accélère

Je suis chercheuse en sciences du climat et m'interroge profondément sur la manière de mieux partager les connaissances scientifiques, pour éclairer les choix possibles et leurs conséquences. Nous vivons tous avec les conséquences d'un climat qui change vite, et qui affecte les écosystèmes marins et terrestres, et chacun de nous. C'est particulièrement visible avec l'augmentation de l'intensité, la fréquence, et/ou la durée d'événements extrêmes comme les vagues de chaleur, les sécheresses, les épisodes de pluies torrentielles, et les conditions favorisant les incendies de forêt, mais parfois plus insidieux, par exemple du fait des conséquences de l'accélération du rythme de montée du niveau des mers pour les régions littorales. Maîtriser les risques climatiques demande d'agir efficacement pour réduire fortement les rejets de gaz à effet de serre, mais aussi l'exposition et la vulnérabilité aux aléas climatiques. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

“D'abord, ne pas nuire ; ensuite, construire pour la transition bas-carbone”

matiques demande d'agir efficacement pour réduire fortement les rejets de gaz à effet de serre, mais aussi l'exposition et la vulnérabilité aux aléas climatiques. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La réduction des gaz à effet de serre est très insuffisante

Le rapport 2020 du Haut Conseil pour le climat souligne que les évolutions institutionnelles et législatives sont encore trop éparpillées, et que l'évaluation des lois en regard du climat a peu progressé. La réduction des émissions de gaz à effet de serre en France stagne, et est insuffisante. Les retards les plus importants portent sur le transport (30 % des émissions) et le bâtiment (20 %). La crise sanitaire de 2020 a conduit à une baisse brutale mais temporaire des émissions de CO₂ du fait du confinement entre janvier et mai (-13 %), marginale par rapport aux transformations de fond à mettre en œuvre pour construire une transition bas carbone juste.

Alors que 2019 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en Europe, les crises sanitaire et économique sont des tests de résistance pour l'ambition climatique du gouvernement français. Si une seule recommandation devait être conservée du rapport 2020 du Haut Conseil pour le climat, elle serait de bannir tout soutien aux secteurs carbonés du plan de reprise et de l'orienter le plus possible sur des mesures efficaces pour la baisse des émissions de gaz à effet de serre. D'abord, ne pas nuire ; ensuite, construire pour la transition bas-carbone.

Une adaptation forte aux économies d'énergie, un défi !

Les politiques de reprise peuvent combiner un fort impact économique et climatique en se concentrant sur les infrastructures d'énergie propre, la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments, les investissements dans l'éducation et la formation, les investissements dans le capital naturel et la résilience des écosystèmes (sols, forêts, agroécologie), ainsi que dans la R&D sur la décarbonation. Cela apporterait de multiples bénéfices en matière de réduction de la pollution atmosphérique, de la précarité énergétique, pour la biodiversité et pour la santé publique. Qu'attendons-nous ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS

Avant la Covid, l'Agence régionale de santé publiait « des indicateurs globalement bons pour l'espérance de vie ou la mortalité et des indicateurs thématiques (cancers et maladies cardio-vasculaires) meilleurs que dans les autres régions ».

Elle soulignait également de fortes disparités. Les maladies de contact entre humain (VIH et tuberculose) y sont plus fréquentes, les expositions des Franciliens aux dégradations de l'environnement également.



La Covid révèle les faiblesses de notre Région tant sur les infrastructures de santé et leur approvisionnement que sur les secteurs les plus touchés par le virus qui sont situés dans les zones les plus exposées à tous les risques naturels et/ou induits par l'homme. Ce sont les communes les plus densément peuplées et où l'indice de développement humain (IDH2) est le plus faible qui ont une surmortalité Covid la plus marquée : + 89,8 % de décès à Paris, + 96,7 % dans le Val-de-Marne, + 108,9 % dans les Hauts-de-Seine et + 128,9 % en Seine-Saint-Denis (Constat observatoire régional de santé, période mars-avril 2020 comparé à la même période 2019).

La politique de santé a oublié que le dimensionnement de l'offre de soins, comme pour tout projet public, doit envisager les scénarii du pire. C'est le cas pour les barrages, pour les centrales nucléaires, pour les ponts etc., mais pas pour la santé qui « coûte cher au pays ». Les offres ont été brutalement diminuées. À Paris, il ne reste plus que 17 hôpitaux publics et le centre est dépourvu d'hôpital, excepté le vieil Hôtel-Dieu qui devait être fermé et transformé en centre commercial.

“ J'ai toujours en tête le fait que pour quelqu'un qui a 15 ans aujourd'hui, sa vie entière va se dérouler dans ce contexte de réchauffement climatique ”

Valérie Masson-Delmotte

Notre pays a survécu au confinement grâce aux dévouements des salariés les moins rémunérés tandis que les cadres et responsables télétravaillaient ou avaient migré vers des zones moins dangereuses. La distribution de l'IDH2 des communes franciliennes montre bien où sont les failles de notre système économique. À côté du Ségur de la Santé, il sera nécessaire de conduire bien des Grenelles socio-économiques avec tous les acteurs et la société civile.

Les canicules de 2003 et 2006, la crise du SRAS de 2003, les vagues de grippe, la tuberculose et le VIH qui progressent font que notre région doit prévoir les crises et s'y préparer. Celle annoncée pour le réchauffement climatique dès 2050 sera bien plus terrible si nos villes ne s'aèrent pas, si la nature et l'eau n'y entrent pas.

En Ile-de-France, les deux causes de mortalité les plus importantes sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. Les cancers sont majoritaires chez l'homme (56 %) et les maladies de l'appareil circulatoire dominant chez la femme (53,4 %). A Paris, la surmortalité par cancer du poumon chez les femmes est de + 25 %.

Concernant les départements, une surmortalité pour les cancers masculins est observée dans trois départements (93, 77 et 95), environ 20 %. Chez les femmes, la surmortalité est d'environ 10 % dans les trois départements ci-dessus et Paris. Pour les maladies de l'appareil circulatoire, la surmortalité touche les quatre départements du 77, 93, 78 et 91 (30 à 42 % pour les femmes et 21 à 38 % pour les hommes).

Selon l'Observatoire régional de santé, ces inégalités sont étroitement liées aux inégalités sociales, aux conditions de vie et de travail, de niveaux d'exposition aux risques environnementaux et aux différences d'accès aux soins en temps et en quantité.

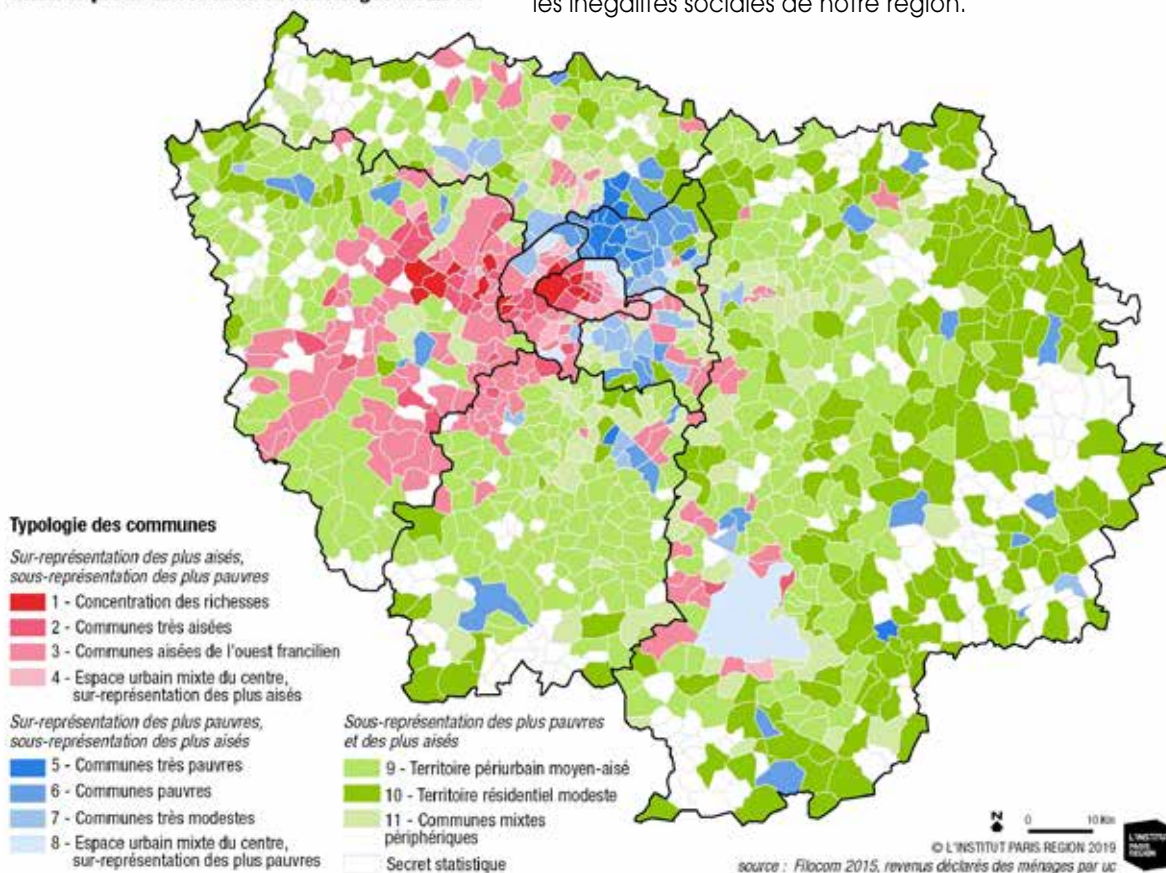
Les offres de soins comprennent les établissements publics (16 500 lits), les établissements privés (14 500 lits) soit au total 31 000 lits pour une population de 12,2 millions d'habitants, ce qui représente 2,54 lits/1 000 habitants. En y ajoutant les autres établissements de santé, le chiffre serait selon la Banque mondiale, pour la France, de 6,5 lits/1 000 habitants en 2013 contre 11,2 en 1974, soit une baisse de 39 %. Les lits en réanimation étaient de 350 avant la pandémie. Le ministère de la Santé explique cette baisse par le transfert de plus en plus important vers les traitements des patients en ambulatoire.

PRIVILÉGIER LE BIEN-ÊTRE HUMAIN 5

« Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie à d'autres, est une folie » disait Emmanuel Macron à la mi-mars en pleine pandémie. Prenons-le aux mots.

Faire progresser le bien-être des populations, c'est-à-dire le sentiment général d'épanouissement que procure la satisfaction des besoins du corps et de l'esprit, est difficile. Il faut tenir compte de l'indice IDH-2, qui rassemble trois critères, la santé à travers l'espérance de vie, le niveau de vie *via* les revenus moyens et le niveau d'éducation à 17 ans. La concentration des revenus à l'ouest de l'Ile-de-France montre clairement les inégalités sociales de notre région.

Géographie sociale des Franciliens selon le profil de revenus des ménages en 2015



L'IDH2 de l'Ile-de-France est le plus élevé des treize régions françaises. Les inégalités y progressent régulièrement depuis vingt ans. Première pour les critères, Revenu et Santé, elle n'est que 10^e pour le niveau d'éducation. Trois départements sont en tête : Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines. Trois départements atteignent la moyenne régionale : Essonne, Val-de-Marne et Val-d'Oise mais deux départements sont en deçà : la Seine-et-Marne et surtout la Seine-Saint-Denis où le niveau d'éducation à 17 ans est le plus faible. Même à l'intérieur des départements les mieux notés, des inégalités importantes persistent, entre un Est pauvre (18^e, 19^e, 20^e arrondissement) et un Ouest riche (16^e) à Paris et une banlieue nord pauvre (Clichy, Gennevilliers, Nanterre) et un milieu riche (Neuilly-sur-Seine, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud) pour les Hauts-de-Seine.

“ Cela va demander une vigilance de tous et beaucoup de courage politique pour ne pas utiliser les vieilles ficelles du XX^e siècle ”

Valérie Masson-Delmotte

Comment remédier à cette situation ? Les solutions existent : Reconstruire la ville sur la ville n'est plus d'actualité, relocalisons aussi notre habitat et notre économie dans les zones les moins peuplées. Revivifions « le désert français » et réduisons fortement les disparités socio-économiques de l'Ile-de-France.

Michel RIOTTOT
Président d'honneur de FNE Ile-de-France

NON AU DÉMANTÈLEMENT DES HÔPITAUX PARISIENS !

En pleine crise du coronavirus, le 27 avril, FNE Paris publiait une lettre ouverte adressée à nos représentants politiques : président de la République, Premier ministre, ministre des Solidarités et de la Santé, directeur de l'AP-HP et la maire de Paris dont voici la teneur.

**DES SOLUTIONS
EXISTENT !**

Notre système de santé, bien loin de l'image idéale d'un service public de qualité, a révélé un état de dénuement au-delà de l'imaginable : un hôpital public sans lits, sans matériel, sans moyens de dépistage, sans personnels suffisants pour affronter le péril. Devant l'ampleur de la crise, les plus hautes autorités de l'État ont déclaré que la santé devait désormais échapper aux règles du marché et ordonné le confinement terrible de tout un pays, mesure aux effets économiques et sociaux incalculables.

à Paris particulièrement, la rentabilisation de la santé publique se manifeste, depuis vingt-cinq ans, par la fermeture d'hôpitaux et la vente spéculative de leur foncier convoité (Laennec, Saint-Vincent-de-Paul, Boucicaut, La Rochefoucauld, Hérold, Claude-Bernard, Broussais, etc.). Il est encore temps de sauver l'hôpital du Val-de-Grâce et l'Hôtel-Dieu.

Au Val-de-Grâce, l'armée a engagé de grands travaux de terrassement et d'abattage de nombreux arbres, un espace vert pourtant protégé : une opération de logements de luxe sur un grand site où l'on pourrait loger bien des personnels de première ligne acclamés tous les soirs et qui, pour la plupart, viennent du fond de l'Île-de-France pour sauver des vies ?

L'Hôtel-Dieu, lui, est le site hospitalier le plus ancien de la capitale, l'une des âmes historiques vivantes du centre de Paris. Il était au service des 350 000 habitants des quartiers centraux. Depuis les années 2000, le corps médical, les syndicats de personnels, le service des urgences (fermé le 18 mars pour y « organiser » des tests déficients), les défenseurs du patrimoine urbain et architectural, la mairie de Paris et bien d'autres se sont opposés à un projet d'amputation, défigurant cet ensemble patrimonial de toute beauté de l'île de la Cité.

Une mauvaise décision a été prise en 2017 : déséquiper le tiers de l'hôpital et le concéder pour quatre-vingts ans à un opérateur privé. Le groupe Novaxia a été choisi (une offre de 144 millions d'euros) pour réaliser un programme touristique-commercial, moyennant l'alibi d'une crèche et de quelques logements étudiants. L'attractivité hyper touristique du site de l'Hôtel-Dieu, au pied de Notre-Dame, a privilégié une vision consumériste, reniant sa vocation séculaire d'accueil et de santé publique.

Paris a mieux à proposer que la privatisation de ses sites patrimoniaux pour des projets touristiques et commerciaux, car ces modèles économiques mènent la planète à sa perte.

Changer radicalement d'orientation

De grands projets nocifs ont été stoppés récemment par le gouvernement.

La catastrophe pandémique que nous vivons doit orchestrer un virage de salubrité publique, doublée d'une sobriété financière et environnementale et refonder un plan sanitaire métropolitain vital pour les habitants. Pour cela, il faut sauver l'intégrité des sites hospitaliers.

Nous comptons sur la clairvoyance des représentants politiques pour redonner à l'Hôtel-Dieu et au Val-de-Grâce, une place centrale dans l'écosystème médical parisien et national, à la hauteur des défis de santé publique du XXI^e siècle.

Christine NEDELEC
Présidente de FNE Paris



STOPPER LA COURSE À LA DENSIFICATION

La crise sanitaire à Paris et dans la petite couronne a été particulièrement virulente tant en nombre d'hospitalisations que de décès. La surmortalité mesurée entre le 1^{er} mars et le 27 avril a pratiquement doublé par rapport à une situation normale, dans Paris, la petite couronne et les zones des aéroports de Roissy et d'Orly*. La contamination interhumaine résultant au minimum de la rencontre entre deux personnes, les flux de déplacement surtout dans les transports en commun (avion, RER, métro, bus) ont joué un rôle majeur. Ceux-ci sont d'autant plus grands qu'ils sont surtout liés au ratio d'emplois par actif et à la distance entre les lieux d'emplois et lieux de résidence, paramètres caractéristiques d'inégalités territoriales flagrantes**. Cette situation particulièrement aiguë, mérite de se pencher sur les autres causes de la circulation du virus, qui sont interdépendantes.

La densité de population est en cause : Paris et la petite couronne font partie des zones les plus denses de la planète, 6^e après Bombay et Shanghai. La distanciation est impossible vue l'exiguïté des logements et la promiscuité dans les lieux publics et les transports en commun. Paris, les Hauts-de-Seine, La Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne affichent des densités de logements dépassant 300 logements à l'hectare.

Le manque d'espaces de nature conjugué aux nombreuses nuisances urbaines existantes, pollution, bruit, engorgement

routier et risques de contagion accrus, a induit la fuite de plus d'un million de Franciliens juste avant le confinement.

Les impacts terribles de la pandémie démontrent que **le concept actuel de « ville-monde » est une impasse totale** : Les mégapoles sont arrivées à leurs limites en termes de concentration des populations, d'inégalités territoriales entre activités et logements et de saturation des transports en commun.

La situation de la crise sanitaire révèle les carences actuelles en matière d'aménagement du territoire. Les enjeux sur ce sujet imposent de revoir complètement et de manière irréversible la course à la densification en région parisienne et surtout de fixer des limites à ne jamais dépasser dans certaines zones. Une nouvelle conception de l'urbanisme francilien appuyée sur la création de nouveaux espaces de nature en zone dense pour la santé et le bien-être des citoyens et employés doit voir le jour. Il est urgent d'abandonner l'aménagement urbain fondé sur de discutables critères d'attractivité économique et de prestige, symbolisés par les tours d'habitation et de bureaux ou certains projets d'aménagement pour les jeux Olympiques. L'après - Covid-19 doit être différent. Un sujet central pour la période électorale qui s'annonce.

Irène NENNER, Environnement 92 et Christine NEDELEC, FNE Paris

Département	Seine-Saint-Denis	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Val-de-Marne	Paris	Essonne	Yvelines	Seine-et-Marne
Surmortalité entre le 1 ^{er} mars et le 27 avril 2020	+ 128,9 %	+ 108,9 %	+ 97,7 %	+ 96,7 %	+ 89,8 %	+ 85,9 %	+ 67,3 %	+ 67,3 %

*Surmortalité dans les départements denses de la région parisienne et ceux qui accueillent les grands aéroports

Communes	Nombre d'emplois	Nombre d'actifs totaux (chômeurs compris)	Ratio emplois/actifs	Ratio global
				Emplois/actifs entre Roissy et Sevrans
Roissy	73 225	1 847	40	107
Sevrans	8 488	22 774	0,373	

**Comparaison entre nombre d'emplois et nombre d'actifs résidents dans 2 communes voisines, Roissy et Sevrans (données 2016)

EN SEINE-SAINT-DENIS... CONSTRUIRE TOUJOURS PLUS !

La loi du Grand Paris de 2010 visait 70 000 logements, les CDT¹ conclus avec les territoires renforçaient cet objectif, traduit dans les PLH² du département. Le résultat est préoccupant :

• **Le PLU de Plaine Commune** (Territoire T6) a essayé de résister à cette frénésie en associant opportunément la construction de logements à la mise à disposition pour tous des moyens de transport promis par l'Etat, mais qui laisseront encore une fois les Séquano-Dyonisiens au bord du quai. Le préfet de Seine-Saint-Denis ne tient bien sûr pas compte de ces avatars puisque seul compte l'objectif.

• **Le PLU d'Est Ensemble** (Territoire T8) les objectifs après six ans de CDT sont largement dépassés, avec une prime pour le maire bâtisseur de Romainville. Tous les autres objectifs concernant services publics, climat, espaces verts sont en berne. L'Etat et collectivité accentuent de plus la destruction des services de santé en accordant des droits à construire sur le foncier des grands hôpitaux de Montreuil et Bobigny.

En Seine-Saint-Denis, la densification s'installe sans aucune préoccupation de la desserte par les transports publics ni des services à la population ni du bien-être humain.

Francis REDON, Environnement 93

1.CDT : Contrats de développement territoriaux 2.PLH : Programme local de l'habitat

NE PAS METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS !

De nombreuses voix se lèvent pour que « le monde d'après » ne reproduise pas celui « d'avant ». En effet, la crise sanitaire est le révélateur de dysfonctionnements et de fragilités dans l'organisation des mobilités, elles-mêmes induites par un aménagement du territoire francilien à repenser. Aspect positif : le vélo et la marche à pied en sortent, pour l'instant, gagnants.

L'aménagement de la Région est devenu si complexe que FNE Ile-de-France a créé un nouveau groupe de travail sur ce thème afin de mieux coordonner ses actions face aux atteintes à l'environnement produites par tous types de déplacements (mobilité active, covoiturage, transports ferroviaires, aériens...). Des textes de lois tentent désespérément de corriger les effets collatéraux des projets de transports, comme la Loi d'orientation des mobilités (loi LOM). Aucune ne correspond vraiment aux attentes des Franciliens, confrontés chaque jour à la « galère des transports », notamment pour les liaisons domicile-travail. La LOM définit plusieurs objectifs louables, dont l'amélioration de la gouvernance des mobilités sur les territoires et un accès pour tous aux services ; une réduction de la place de la voiture, avec la promotion de modes alternatifs plus propres (l'objectif est un triplement de l'usage du vélo d'ici 2024).

La mobilité face aux enjeux du monde d'après

Au-delà des bonnes intentions, nous pouvons nous interroger sur leur mise en œuvre. Les documents d'urbanisme abordent la problématique de la mobilité : on y traite tous les aspects de l'organisation de la ville. Il s'agit de repenser l'articulation des fonctions, de redessiner et dynamiser l'espace à partir du cœur de ville, de limiter les déplacements et de répondre aux enjeux environnementaux. La mobilité doit être un vecteur de lien social et non un obstacle pour l'accès aux services et à l'emploi. Mais constatons que les parties prescriptives des outils tels que SDRIF, SCoT ou PLUi ne sont guère adaptées aux problématiques soulevées par la LOM. Un fossé sépare intentions et réalités vécues.

Une vision écologique en trompe-l'œil

Dans une récente interview¹, le président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), Thierry Dallard, affirme que le Grand Paris Express (GPE) sera « la clé de voûte de la mutation écologique et urbaine de la métropole parisienne ». Il fait le pari que, grâce à une densification de l'urbanisation autour de ses gares, le GPE va diminuer

l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles, et que tout Francilien, se trouvant ainsi à moins de 2 km d'une gare, va pouvoir traverser la région de part en part, sans pollution automobile.

Or, tous ces postulats reposent sur des illusions.

• L'illusion du Grand Paris comme un vaste bassin d'emploi unique

Les initiateurs du Grand Paris conçoivent la région capitale comme un grand bassin d'emploi unifié, irrigué par un réseau de transport permettant de joindre n'importe quel lieu de travail depuis tout lieu de domicile. **Une vision tout à fait irréaliste**, compte tenu de l'échelle beaucoup trop vaste de la mégapole francilienne. Ce schéma engendre **un vaste mouvement brownien avec 45 millions de déplacements quotidiens, qui augmente de 300 000 flux/jour chaque année ; c'est aussi un formidable vecteur de propagation de virus !**

• L'illusion de la maîtrise de l'étalement urbain

Pour crédibiliser sa thèse qu'elle va juguler l'étalement urbain, la SGP raisonne comme si la ville était parfaitement statique. En réalité, les ménages se relocalisent plus loin, en périphérie, lorsqu'un nouveau « tuyau » capacitaire (route ou transport collectif, radial ou tangentiel) est mis en place, profitant de la vitesse de déplacement accrue pour augmenter la portée de leurs déplacements. Cela **entraîne mécaniquement l'étalement urbain** (la périurbanisation) et une plus forte **spécialisation de l'espace**, tant **fonctionnelle** (concentration excessive des emplois², séparation accrue des lieux d'activité et de résidence) que **sociale** (les plus modestes rejetés davantage en périphérie).

• L'illusion de la densification autour des gares

À travers la forte corrélation entre densité et surmortalité, la crise sanitaire a montré les effets pervers de la mégapolisation. Or, la SGP attend du GPE une densification du bâti, imaginant que les usagers vont spontanément s'agglutiner autour des gares. Pourtant, **une gare est rarement un lieu de destination**, c'est avant tout un lieu de dispersion.

De fait, densité et vitesse de déplacement finissent par être antagonistes. L'impact de la densification sur les volumes de constructibilité est contrarié par **une inévitable majoration du coût de la construction**. Si les interventions sur le prix du foncier³ peuvent limiter les dégâts, la hausse des coûts de l'habitat incitera une partie de la population nouvellement desservie à migrer vers des territoires plus éloignés – aggravant donc l'étalement urbain –, soit le contraire de l'objectif poursuivi : **une dédensification**.



**DES SOLUTIONS
EXISTENT !**



© RER-D Val de Seine

L'impérieuse nécessité de changer de paradigme

Mobilités et aménagement urbain étant étroitement imbriqués, il est vain de croire qu'une infrastructure de transport est capable d'engendrer mécaniquement l'aménagement souhaité. Le pouvoir structurant du marché de l'immobilier est bien plus puissant.

La démarche du Grand Paris suit la tendance des mégapoles à multiplier sans cesse les infrastructures de transports rapides, alimentant ainsi un cercle vicieux aggravant l'étalement urbain et la ségrégation sociale.

Pour sortir de cette impasse, **la région parisienne devrait s'organiser de façon polycentrique** autour des espaces socio-économiques existants dont on optimise **l'autonomie pour**

en faire des « zones cohérentes » (ou « zones intenses »), où se recoupent bassin d'emploi et bassin de main-d'œuvre ⁴. **Il importe d'y améliorer les dessertes de proximité internes au lieu de chercher à « arrimer les territoires les uns aux autres »⁵ par des liaisons de transit. Ainsi, les besoins de transports sont réduits à la source**, d'où des distances domicile-travail minimales.

Car la meilleure mobilité est celle qu'on évite !

Jacqueline LORTHIOIS
Urbaniste socio-économiste

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement

Harm SMIT
Coordinateur du Collectif OIN Saclay

1- Th. Dallard : « Nous nous préparons à la reprise progressive des chantiers », Le journal du Grand Paris, 9 avril 2020

2- En 2013, 19 communes (sur 1274) concentraient la moitié de l'emploi.

Voir aussi : Jacqueline Lorthiois, Harm Smit, Les écueils du Grand Paris Express, Métropolitiques, juin 2019.

3- Notamment via l'Établissement public foncier de la région Île-de-France (EPFIF).

4- Le bassin de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines est un cas d'école de zone cohérente : plus de la moitié des actifs y travaillent dans le même bassin.

Voir la présentation de Jacqueline Lorthiois De Versailles à Orly – Caractéristiques du/des territoire(s), 2017.

5- Expression de Christian Blanc dans Le Grand Paris du XXI^e siècle, éd. Le Cherche midi, 2010.

DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO

ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

Les associations veulent récupérer de la place sur les voitures grâce à des pistes cyclables. Pourtant il y a toutes sortes d'autres moyens pour faire « cohabiter » les modes, ou, du moins, de permettre aux plus faibles de ne pas être chassés par les plus forts.



© Rachid Amrous Stock, Adobe.com



Nimègue (Pays-Bas)

© Isabelle Lesens



© Isabelle Lesens

Rochefort (Charente-Maritime)

Bâle, approche de la gare, on lève le pied ! **Bâle**, organiser, indiquer, sans ségrégation
Lagny-sur-Marne, sur le boulevard extérieur accès au collège, à la rocade et aux quartiers neufs : le micro rond-point qui fait des miracles.

Nimègue, Pays-Bas : liaison voie-express - centre-ville, les feux sont calés sur la vitesse des cyclistes
Rochefort (Charente-maritime), en lisière du centre-ville : modération « de force » des vitesses, il n'y a plus besoin de feux et tout le monde trouve sa place.



Bâle (Suisse)

© Isabelle Lesens



Bâle (Suisse)

© Isabelle Lesens



Lagny (Seine-et-Marne)

© Isabelle Lesens

Du laniéage à la place publique, de la route structurante à l'aire piétonne, de la séparation protectrice à la cohabitation paisible. Il faut décider clairement quels sont les axes pour lesquels on assume qu'ils sont majeurs pour le trafic motorisé, et décider que partout ailleurs l'automobile est une invitée encombrante.

A toute voie majeure (RN ou RD, voie express...) seront accolées des pistes cyclables larges et solides, à un seul ou double sens selon le contexte et les besoins.

Les pistes à double-sens de Paris ont pour avantage d'être très visibles et de rendre visibles les cyclistes. C'est un acte politique non-négligeable. Un autre est que les secours peuvent les utiliser pour éviter les encombrements. Elles fonctionnent bien le long d'un cours d'eau, avec peu d'intersections. Mais ailleurs en ville c'est moins sûr.

En secteur dense, ces lourdes pistes compliquent les carrefours et bifurcations, dénaturent la symétrie des rues, et renforcent leur fonction circulatoire au détriment de l'urbanité. Elles compliquent livraisons, ramassage des ordures, stationnement ou arrêts-minutes ... Elles reportent les accidents aux carrefours, par la rencontre brutale de véhicules aux comportements très différents et aux masses fortement inégales.

Par contre faire des accès protégés vers les écoles, via chemins et autres, a tout son intérêt pour que les enfants se déplacent par leurs propres moyens et adoptent le vélo. Cela exige une réelle continuité soignée depuis les

résidences jusqu'à l'école. Ce ne sont pas forcément les mêmes axes que pour les adultes, qui rechignent aux contraintes.

Protéger est indispensable pour les enfants, les débutants et les personnes fragiles, et devient contre-productif dès l'âge où l'on doit et peut se frotter aux obstacles et difficultés.

Ségrégation ou cohabitation ?

Dans l'absolu il faudrait que la cohabitation soit possible, c'est-à-dire que les motorisés se comportent en invités. On l'obtient par des plans de circulation en boucle ou tordus, des rond-points et placettes, des changements d'ambiance et des entrées marquées, des couloirs réservés ... Aux Pays-Bas, dont on se recommande tant, mais aussi en Suisse par exemple, le principe est que les grand-routes sont bordées de pistes et que les aménagements s'allègent à mesure que l'on s'approche du centre. Même les autobus finissent par passer à 5 à l'heure.

C'est par facilité qu'on exhorte les automobilistes à « partager la route » sans autre forme de procès. Mais créer des pistes bien séparées n'est pas non plus la panacée.

Ce n'est ni cohabitation sans organisation, ni séparation draconienne, qu'il nous faut. Il nous faut une cohabitation finement organisée, et une séparation dans les cas graves.

Isabelle LESENS

Conseillère du 15^e arrondissement, déléguée aux mobilités actives
Responsable du blog Isabelle et le vélo

DES SOLUTIONS EXISTENT !

A REPENSER D'URGENCE !



Un petit virus a suffi à mettre à l'arrêt la quasi-totalité du trafic aérien mondial pendant plusieurs mois, du jamais-vu ! En effet, pris de court par l'ampleur de la crise sanitaire liée au Covid-19, la plupart des États ont, pour un temps, fait le choix de protéger la santé de leurs citoyens et non l'activité économique.

L'aspect positif de cette situation, c'est la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions sonore et chimique. Chacun a pu redécouvrir les bruits et les parfums de la nature, la jouissance des balcons et des jardins, le bonheur de vraies nuits de sommeil, y compris en ville et à proximité des aéroports majeurs.

Il est désormais inenvisageable que le transport aérien redémarre sur les bases d'avant la crise !

Une nouvelle organisation, moins consommatrice d'énergie et comprenant moins d'échanges internationaux inutiles, doit satisfaire les besoins essentiels des êtres humains. Le transport aérien n'étant pas un secteur indispensable à la vie sur terre, il n'y a pas de justification à le soutenir artificiellement. Les avantages fiscaux dont bénéficie le secteur ont provoqué sa croissance exponentielle dans les dernières décennies.

L'Europe et ses États membres doivent mettre en place le respect de l'Accord de Paris, car la compensation des émissions carbonées et l'achat de droits à polluer sont des scandales montrant les limites d'une activité qui ne s'est toujours pas engagée dans la réduction de ses effets toxiques.

- ➔ Le kérosène doit être taxé comme le carburant automobile de façon plus juste incluant l'impact environnemental.
- ➔ Les projets d'extension d'aérodromes ne sont plus justifiés et doivent être abandonnés, à commencer par le projet du terminal 4 à Roissy CDG.
- ➔ Il est urgent de faire la promotion des déplacements en train (TGV et train de nuit) en France et en Europe, à des prix raisonnables et équitables.

Une réduction efficace des pollutions sonores et atmosphériques des aérodromes doit être rapidement mise en œuvre avec obligation de résultat pour protéger la santé des populations.

- ➔ Choix d'objectifs de réduction de ces pollutions, chiffrés et contraignants.
- ➔ Suppression progressive des vols de nuit pour obtenir à terme un couvre-feu de huit heures consécutives.
- ➔ Interdiction des avions les plus bruyants sur le sol national.
- ➔ Réduction du nombre de mouvements d'avions par tous les moyens (augmentation de l'emport, report modal ...).

Nous, citoyens, avons également notre carte à jouer dans le monde d'après : changeons nos habitudes, limitons drastiquement les trajets en avion, déplaçons-nous autrement en prenant le temps du voyage. Le train nous offrira de belles découvertes.

Et soyons vigilants : le gouvernement et les lobbies œuvrent déjà pour une reprise du secteur aérien fondée sur la croissance et les profits, au détriment de l'environnement et du climat .

Françoise BROCHOT
Présidente de l'ADVOCNAR



Un événement d'envergure nationale pour la réduction du trafic aérien et la reconversion de ce secteur.

RELOCALISER LES ACTIVITÉS

Depuis les années 1960, les infrastructures industrielles désertent l'Ile-de-France. Avec la crise sanitaire, les risques que cette désindustrialisation fait peser sur notre région sont apparus clairement. Saurons-nous sécuriser nos approvisionnements ? Réduire notre empreinte carbone ? Changer de modèle économique ?

Ancienne usine Gaupillat à Meudon-sur-Seine (92)



©Michel ROTTOT

La question de la réindustrialisation de l'Ile-de-France ne date pas de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19. De nombreux travaux ont mis en évidence que, sans industries et sans artisanat, la région capitale se dessèche et devient plus dépendante des échanges mondiaux ; elle perd ainsi de son autonomie et de sa capacité de rayonnement propre ; elle se banalise. La pandémie a montré que cette dépendance peut également se révéler mortifère lorsque le matériel médical et les médicaments viennent à manquer.

Contenir le réchauffement climatique

Pour les défenseurs de l'environnement, une raison supplémentaire plaide en faveur de la réindustrialisation : l'opportunité de faire baisser notre empreinte carbone. Il faut savoir que la moitié de l'empreinte d'un Français (11 tonnes par personne et par an) vient de l'importation de biens de consommation produits en Asie ou en Europe de l'Est à partir du charbon. La réindustrialisation, dans le respect des normes environnementales européennes, avec un mixte énergétique très bas carbone, est donc un vrai enjeu.

La question est complexe et il n'y a certainement pas qu'une seule manière d'envisager la réindustrialisation. Pour certains produits stratégiques, l'État

pourrait prendre la main. Ainsi on a beaucoup parlé de la nationalisation de Luxfer, cette usine du Puy-de-Dôme qui produisait des bouteilles d'oxygène

“Tous les secteurs d'activité sont porteurs de solutions”

Valérie Masson-Delmotte

médicales et qui a été fermée par son propriétaire britannique en 2019.

Dans d'autres secteurs, les gains de productivité induits par la robotisation des installations industrielles pourraient permettre de rivaliser avec les bas salaires en vigueur sur le marché international. Tout cela est vrai, mais n'intervient qu'à la marge.

Changer de modèle économique

Si nous voulons nous donner les moyens de réindustrialiser notre région, et au-delà toute l'Europe, il faut changer de modèle. Plutôt que d'acheter en Asie des produits peu chers, peu fiables et peu écologiques, prenons le parti de fabriquer nous-mêmes des produits haut de gamme et de mutualiser leur usage. L'association du « Manifeste pour l'industrie », qui étudie ce modèle depuis de nombreuses années, prend souvent comme exemple la production de lave-linges.

Depuis la fermeture de l'usine Whirlpool d'Amiens, en 2018, nous ne produisons plus aucun des 2,5 à 3 millions de lave-linges consommés en France chaque année. Or, comme le taux d'équipement des ménages stagne, cela signifie qu'autant sont jetés chaque année !

On ne va pas relocaliser cette industrie à l'identique, il faudrait des lave-linges durables, qu'on ne jette pas au bout de trois ou quatre ans à cause de l'obsolescence programmée. Il faudrait en produire beaucoup moins et qu'ils durent vingt ou trente ans. Ces lave-linges seraient nécessairement plus chers, mais leur usage pourrait être maximisé en créant des buanderies partagées... Aller vers des produits de qualité et durables est la seule voie possible.

Comme le disait récemment Nicolas Hulot dans une interview au journal *Le Monde* : « Cette crise a mis en évidence (...) la nécessité du juste échange plutôt que du libre-échange ».

Luc BLANCHARD
co-président de FNE Ile-de-France



SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT

FNE Ile-de-France n'a pas attendu la crise du Covid-19 pour mettre en avant le lien entre biodiversité, alimentation, agriculture et changement climatique et la nécessité, pour maintenir ou reconquérir la première, de préserver les terres agricoles et d'y développer une culture paysanne locale et biologique.

En nous contraignant à revenir aux besoins fondamentaux dont le premier est l'accès à la nourriture, la pandémie a mis en exergue les failles de notre modèle d'alimentation et d'approvisionnement, que ce soit au niveau de la production, de la transformation, de la distribution. Elles ont fait l'objet d'une prise de conscience par le grand public, et les avantages de la proximité et des circuits courts ont été fortement médiatisés. Des questions ont été soulevées concernant les liens de la crise sanitaire avec, entre autres, l'érosion de la biodiversité et la destruction des milieux naturels, les systèmes de production agricoles et alimentaires et, bien sûr, les transports internationaux des denrées.

Le cas particulier de l'Ile-de-France

Avec plus de 12 millions de consommateurs, et, malgré nos 569 000 hectares de terres agricoles, nous importons 90 % de notre alimentation ! La crise du Covid a révélé notre dépendance et la menace d'une pénurie alimentaire résultant du blocage des circuits. Or, au niveau régional, ce sont les milieux agricoles qui sont les plus impactés par l'urbanisation alors que leur préservation est la condition *sine qua non* pour une agriculture nourricière locale. Si le développement d'une agriculture urbaine a son rôle à jouer, il est néanmoins vital pour la Région de stopper l'étalement urbain périphérique et de ne plus empiéter sur les espaces ruraux, en y préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers. Aucun hectare ne doit plus être soustrait à l'agriculture !

Les capacités d'acceptation et d'absorption par notre territoire et ses écosystèmes des impacts de nos comportements et modes de consommation ne sont pas illimitées. Cela a des répercussions sur l'environnement, la qualité de vie, la santé des Franciliens qui sont nombreux à éprouver un sentiment de saturation de leur région. C'est non seulement dans le domaine du foncier qu'il va falloir devenir sobre, mais aussi dans celui de la consommation des ressources, de l'énergie, des déchets...

Mettre en œuvre les outils existants

Il faudra faire jouer à fond le développement de l'agriculture urbaine et les dispositifs d'aide à la reconquête des friches

“Beaucoup d'agriculteurs innovent, développent des méthodes parfois anciennes, parfois nouvelles, pour justement réduire l'impact environnemental tout en produisant suffisamment pour nourrir tout le monde”

Valérie Masson-Delmotte

franciliennes mis en place par la Région. Vérifier la traduction sur le terrain de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), nous attendons beaucoup des mesures gouvernementales pour la sobriété foncière. Dans les projets d'aménagement, n'utiliser la compensation de la logique Éviter - Réduire - Compenser qu'en dernier recours et s'assurer qu'elle ne soit pas pervertie par une absence de désimperméabilisation des sols.

Aller plus loin

La crise va-t-elle avoir des répercussions durables sur les comportements des consommateurs ? Il ne faudra pas oublier que la nourriture est le premier des besoins, que c'est l'agriculture qui répond à ce besoin, les circuits courts assurant autonomie et sécurité. Le remaillage du territoire et la relocalisation de certaines productions seront donc indispensables. La relocalisation industrielle sera l'opportunité de reconquête du bâti existant et d'utilisation d'anciennes usines désertées, en évitant ainsi la disparition de terres agricoles.

C'est une réelle volonté politique que devront montrer l'État et les autres institutions pour que les plans de relance soient des accélérateurs de transition écologique et que l'on ne revienne pas au « monde d'avant ». Il faudra que la PAC *post 2020* soutienne une agriculture paysanne vertueuse et non plus une agriculture intensive polluante.

Jane BUISSON
FNE Ile-de-France

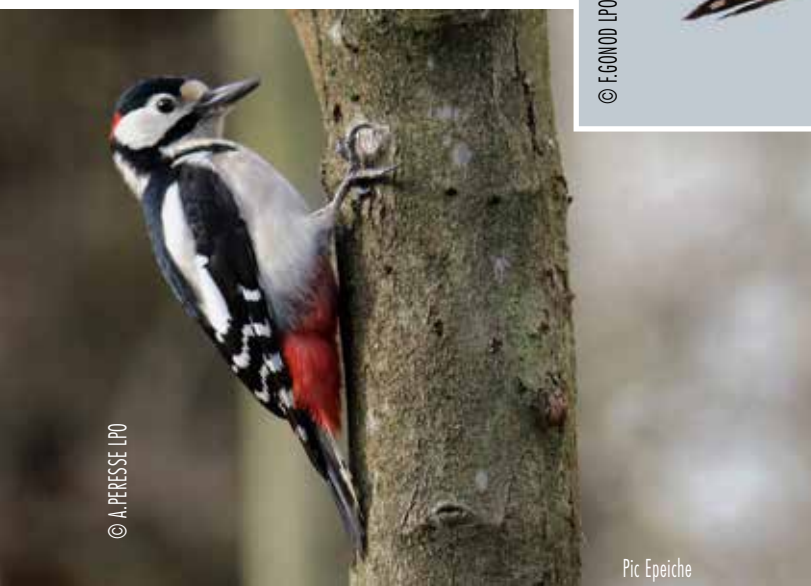
LES OISEAUX D'ILE-DE-FRANCE

On parle beaucoup de l'effondrement de la biodiversité dans le monde et, en particulier, en France. Ce dossier analyse la situation dans notre Région.

Les oiseaux franciliens et leurs milieux principaux

Si on ne s'intéresse pas spécialement aux oiseaux, on est souvent persuadé qu'il n'y a pas beaucoup d'espèces d'oiseaux en Ile-de-France et qu'il faut faire une bonne centaine de kilomètres à partir de Paris pour trouver des milieux hébergeant une avifaune intéressante. En fait, il n'en est rien : on a décompté pas moins de 169 espèces qui ont niché de manière probable ou certaine au moins une fois entre 2009 et 2014 et plus de 250 peuvent y être vues de manière régulière au cours de l'année, sans compter les 95 espèces qui y ont été vues de manière occasionnelle depuis le début du XX^e siècle. En effet, l'Ile-de-France ne se résume pas aux agglomérations (25 % de sa surface), mais possède des zones naturelles riches, en particulier des forêts (24 % de la superficie) et, sur la moitié qui est couverte par les milieux agricoles, il n'y a pas que des grandes cultures uniformes, mais aussi des zones de vallées humides et de bocages.

grand au plus petit). Ces pics exploitent en moyenne des zones différentes de l'arbre : le Pic épeichette privilégie les petites branches du pourtour, le Pic mar les branches à peine plus grosses, le Pic épeiche les branches moyennes et le Pic noir préfère les vieux troncs plus ou moins pourris. Le Pic vert se nourrit le plus souvent au sol. Cela permet une relative cohabitation des diverses espèces (même si les rapports épeiche - mar sont parfois compliqués).



Enfin, les quelques pour cent de zones humides attirent une avifaune souvent très riche.

Nous nous bornerons ici à parler des espèces nicheuses, c'est-à-dire qui se reproduisent en Ile-de-France, qu'elles y restent en hiver (sédentaires) ou qu'elles passent la mauvaise saison autour du bassin méditerranéen (migrateurs à courte distance) ou au sud du Sahara (migrateurs transsahariens).

➔ Les espèces des milieux forestiers

Une famille caractérise bien ce milieu : les pics, qui trouvent leur nourriture dans le vieux bois ou dans le sol pour manger des fourmis. La région héberge 5 espèces de pics forestiers : Pic noir, Pic vert, Pic épeiche, Pic mar, Pic épeichette (du plus

Parmi les petits passereaux, en plus des 7 espèces de mésanges, on peut citer le Gobemouche noir dont le fief francilien est la forêt de Fontainebleau, et deux espèces de pouillots, sortes de petites fauvettes au plumage assez terne, mais qui se révèlent par leur chant : le Pouillot siffleur d'affinité nordique et le Pouillot de Bonelli nettement plus méridional.

➔ Les espèces des milieux agricoles

Si l'Alouette des champs et la Perdrix grise sont bien connues, les zones de grandes cultures hébergent d'autres espèces plus discrètes (Cochevis huppé, Bruant proyer, Pipit farlouse) dont on va malheureusement parler à propos de l'évolution inquiétante de l'avifaune.

Les zones de bocage et de vallées humides, comme le secteur

SONT-ILS EN DANGER ?



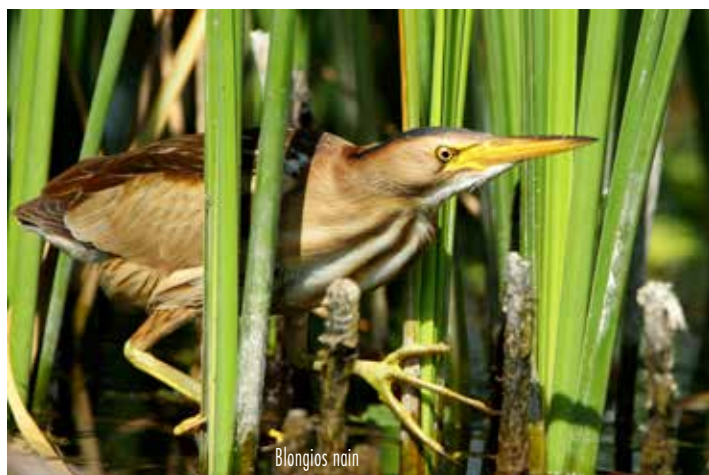
© F. GONOD LPO

Mouette rieuse

des Deux-Morins ou la Brie humide, par exemple, hébergent des milieux variés faits de cultures, de vergers, de haies et de bosquets, favorables à certaines espèces comme la Pie-grièche écorcheur, l'Hypolaïs polyglotte ou le Bruant jaune. C'est aussi un des milieux préférés du Faucon hobereau, du Lorient et du Torcol (quand il était encore un peu répandu...). Le Faucon crécerelle, à l'origine, est une espèce de milieux agricoles, grandes cultures ou milieu plus varié.

→ Les espèces aquatiques

Les milieux aquatiques franciliens sont principalement de trois types : les cours d'eau, les marais de vallée, plus ou moins « domestiqués », et les pièces d'eau issues des gravières et sablières en fin d'exploitation. En plus d'héberger de nombreuses espèces au passage et en hivernage, ces milieux hébergent la nidification de quelques espèces spectaculaires, comme le Blongios nain, l'Aigrette garzette, la Nette rousse, le Martin-pêcheur et même un couple de Balbuzard pêcheur ! Des colonies de Hérons cendrés et de Grands Cormorans, de Mouettes rieuses et de Sternes pierregarins ont profité de ces milieux artificiels pour s'établir, sur des arbres pour les premiers, sur des îlots ou des radeaux artificiels pour les secondes.



© J.F. MAGNE LPO

Blongios nain

→ Les espèces urbaines

Les espèces qu'on trouve en ville ont essentiellement trois origines :

- Des espèces de milieux boisés qui utilisent les parcs urbains comme « tête de pont » en milieu urbain avant éventuellement de s'adapter aux zones moins vertes des villes (mésanges, geais, Chouettes hulottes, Pics verts)
- Des espèces de milieux ouverts agricoles qui s'accrochent aux dernières zones de friches en voie de disparition (Fauvettes grisettes, Moineaux friquets, Serins cinis ...)
- Des espèces de milieu rupestre ou maritime qui trouvent dans les façades d'immeubles un substitut à leurs falaises d'origine : hirondelles et Martinets noirs, Rougequeue noirs, Faucons pèlerins, Goélands argentés...
- Une espèce qui ne peut se passer de l'Homme depuis plusieurs milliers d'années : le Moineau domestique.



Bergeronnette printanière

© J.J. BOUQUOT LPO



Moineau domestique

© T. RIABI LPO



Hirondelle rustique

© A. BLOQUET LPO

Tendances générales en Ile-de-France

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a permis de définir parmi les espèces d'oiseaux, des espèces généralistes et des espèces spécialistes et, parmi les spécialistes, principalement les spécialistes du bâti, des zones agricoles et des milieux forestiers*. La méthode n'est pas très appropriée pour suivre les spécialistes des milieux aquatiques, beaucoup trop localisés pour se prêter à une méthode aléatoire.

L'étude du Muséum et du CNRS, en 2018, signalait une baisse de 33 % des espèces spécialistes des milieux agricoles français dans les quinze dernières années. Pour l'Ile-de-France l'ARB-IdF a montré que la situation était encore plus grave : - 44 % pour les spécialistes des zones agricoles.

La Perdrix grise perd 63 % de ses effectifs franciliens, les Bruants proyers et jaunes perdent 65 % environ chacun, l'Alouette des champs 26 % « seulement », mais la Tourterelle des bois (qui malgré son nom est liée au milieu rural) a perdu 77 % de ses effectifs !

Les causes ? Comme ailleurs en France l'utilisation déraisonnable des pesticides, l'uniformisation des milieux agricoles (disparition des rares haies qui subsistaient et des bandes enherbées, en particulier) et la consommation d'espaces ruraux par l'urbanisation. L'ARB souligne que la consommation de pesticides a plus augmenté en Île-de-France que dans le reste du pays et l'urbanisation est plus prégnante dans notre région que dans beaucoup d'autres, ce qui explique que le déclin des oiseaux de milieux agricoles est encore plus marqué chez nous.

Les spécialistes des milieux bâtis (ce qui ne signifie pas l'ensemble des oiseaux qui vivent en ville) ne sont pas beaucoup mieux lotis : - 41 % en treize ans. Cette baisse s'explique essentiellement par la chute du Moineau domestique (- 53 % dans la région, - 73 % dans Paris *intra muros*), du Verdier (- 60 %), du Serin cini (- 73 % !). Ces espèces sont granivores le plus long de l'année et utilisent beaucoup les friches et zones de

végétation spontanée, type de milieux qui disparaît fortement en ville. Ils ont aussi besoin d'insectes au moment de l'élevage des jeunes et ces insectes ont eux aussi besoin de végétation autochtone pour se développer.

La **gentrification** en cours de nombreuses villes de notre Région est donc à mettre en cause. L'isolation thermique, en général faite par l'extérieur, fait disparaître de nombreuses anfractuosités favorables à la nidification et sera un enjeu important des années à venir : comment la concilier avec le maintien de la biodiversité ?

Il faut aussi signaler que le Verdier a sans doute été victime d'une zoonose provoquée par un parasite transmis souvent autour des mangeoires.

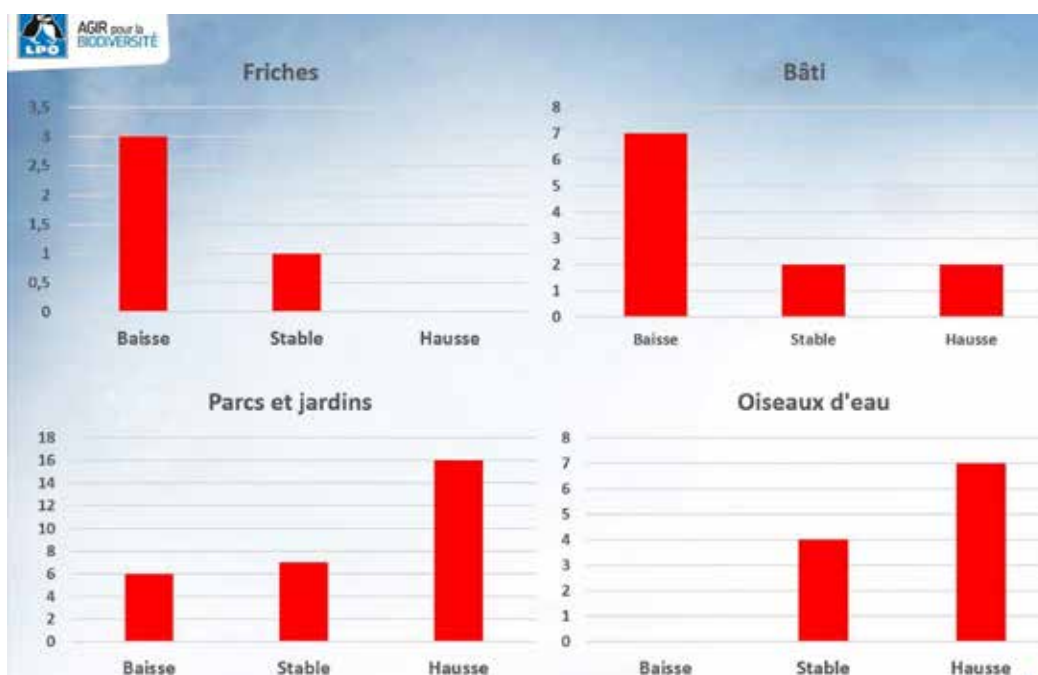
Les spécialistes des forêts et les espèces généralistes connaissent un sort plus favorable (stabilité pour les généralistes et stabilité sur treize ans et même légère hausse sur la dernière décennie pour les oiseaux forestiers). Cependant, certaines espèces de ces deux groupes sont en déclin, en particulier l'Accenteur mouchet, le Pouillot fitis, la Mésange boréale, le Bouvreuil pivoine, qui sont des espèces à affinités nordiques, défavorisées par le réchauffement climatique.

Et dans le Grand Paris ?

Cet automne doit paraître l'*Atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris*. Les tendances y sont délicates à définir car nous n'avons pas de point de comparaison antérieur. Pour Paris *intra muros* en revanche, nous avons réalisé un *Atlas* il y a dix ans (2005-2008) et nous avons repris la même méthode pour pouvoir faire des comparaisons.

La comparaison des évolutions selon le milieu occupé est très éclairante.

On retrouve les tendances franciliennes exacerbées : les espèces du bâti et surtout des milieux ouverts sont largement en déclin, alors que les espèces des parcs et jardins et aquatiques sont très majoritairement à la hausse.



Pour les milieux ouverts (friches et délaissés divers), l'explication est simple : ce sont les milieux qui disparaissent face aux grands travaux de cette dernière décennie. Le Serin cini qui a besoin de zone de végétation « folle » pour se nourrir est passé de 60-90 couples entre 2005 et 2008 à une dizaine au maximum de la période 2015-2018 (et 3 couples en 2019...).

Comme au niveau régional, les espèces liées au bâti subissent sans doute plus la perte de leurs diverses sources de nourriture que la disparition de leurs sites de nidification, du moins pour le moment. Mais ces questions seront un des enjeux majeurs des rénovations avec isolation thermique par l'extérieur qui font disparaître toutes les anfractuosités dont ils ont besoin. Le cas particulier du Moineau domestique (- 73 % entre 2003 et 2016) a été largement commenté : les hypothèses généralement retenues sont principalement liées à la gentrification de Paris qui, en rénovant l'habitat populaire, fait disparaître la végétation spontanée et les anfractuosités qu'on y trouve, sans parler des friches déjà évoquées. Une espèce semble avoir pâti du recul du Moineau : le Faucon crécerelle qui en nourrit souvent ses petits au printemps et qui perd un bon tiers de ses effectifs entre les deux *Atlas*.

En revanche, les espèces des parcs et jardins sont globalement en hausse (16 espèces sur 29 et seulement 6 en baisse). De plus les augmentations d'effectifs sont parfois impressionnantes : Mésange charbonnière + 60 %, Pinson des arbres + 65 %, Fauvette à tête noire + 100 %, Rougegorge familier + 250 %. Cette augmentation s'accompagne parfois d'un élargissement du milieu occupé : la Fauvette à tête noire et le Pinson des arbres, qui ne se trouvaient auparavant que dans de vrais parcs, peuvent maintenant occuper des zones vertes plus réduites ou morcelées comme des pieds d'immeubles ou des bords de rues végétalisés. On peut attribuer cette bonne santé générale à l'application, dès 2009, des mesures « zéro-phyto » (2015 pour les cimetières) par la Ville de Paris.

Cependant, pour certaines espèces qui se portent mal en Île-de-France, la chute est encore plus brutale à Paris : le Pic

épeichette est passé de 20 - 30 couples à 2, le Gobemouche gris de 30 - 35 à 5 - 7 couples et la Sittelle torchepot de 35 - 37 à 5 - 10 (et 3 en 2019 !). Pour ces espèces, il n'est pas impossible que la ville soit un « milieu-puits » dont les effectifs s'effondrent quand la périphérie ne peut pas combler les manques....

Pour les espèces de milieux aquatiques, en hausse très nette, il semble qu'il s'agisse plus de la poursuite d'une conquête du milieu urbain par des espèces qui ne le connaissaient pas avant : les premières Poules d'eau ne se sont établies dans Paris que dans les années 1970, les premiers Goélands argentés qu'en 1989 et la Bergeronnette des ruisseaux qu'au début du siècle. L'implantation de petites roselières dans les nouveaux espaces verts, si elles sont bien gérées, peut laisser espérer une poursuite de cet enrichissement de l'avifaune parisienne.

Le sort des espèces franciliennes suit donc les tendances nationales avec, en particulier, une très grosse inquiétude (pour dire le moins...) pour les espèces de milieux agricoles. L'application de méthodes de gestion raisonnables (zéro-phyto, gestion différenciée) prouve toutefois leur efficacité. Un bémol cependant : ce mieux concerne essentiellement des espèces banales qui se portent bien hors de la ville. Le milieu urbain ne semble pas pouvoir servir de refuge pour les espèces en mauvaise santé dans la « nature ».

Pinson des arbres



© K.U. Habler - Stock.adobe.com

Dossier réalisé par Frédéric MALHER LPO-IdF - lpo-idf.fr

NOTE :

Les tendances nationales ont été calculées par le Muséum national d'histoire naturelle et les tendances régionales par l'Agence régionale de biodiversité. Les autres données ornithologiques sont tirées des travaux du CORIF, puis de la LPO-IdF. Pour éclairer cette question, nous disposons de deux types de données :

Des données absolues, précises ou - plus souvent - estimées, telles que celles qui sont publiées dans les atlas, en particulier l'*Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France** ou le futur *Atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris*, et dans les traités ornithologiques tels que « *Les Oiseaux d'Île-de-France* ». Elles sont en général exprimées sous forme d'une fourchette : il y aurait ainsi entre 25 et 35 couples nicheurs (i.e. qui se reproduisent) de Faucons crécerelles dans Paris *intra muros* et entre 100 et 150 000 couples de Mésanges charbonnières en Île-de-France.

Des données relatives, telles que celles issues du STOC qui utilise des points d'écoute effectués chaque année par des milliers de bénévoles partout en France, dont des dizaines en Île-de-France. Ces données permettent de calculer les tendances (à la hausse ou à la baisse) des populations d'oiseaux sans pouvoir en donner les effectifs. Ainsi, on estime, par exemple, que le Pinson des arbres est stable au niveau national (+ 4 % en dix-huit ans) et que le Rougegorge familier est en hausse de 22 % en Île-de-France entre 2004 et 2017.

GÉRER L'EAU

ET LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE !

Les inondations sont un risque majeur en Ile-de-France. Une crue de type 1910 pourraient coûter plusieurs dizaines de milliards d'euros : 13 000 entreprises, des millions de citoyens seraient durablement affectés pendant plusieurs années.

DES SOLUTIONS EXISTENT !



© PIREN-Seine 2019

Les grandes crues dans l'agglomération parisienne sont généralement dues à la conjonction des crues de la Seine et de l'Yonne à leur confluence.

Les crues de la Seine sont lentes, les crues de l'Yonne sont rapides et violentes. L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB) a développé un projet de « casiers », sorte de réservoir artificiel, visant à ralentir la crue de la Seine pour laisser passer l'onde de crue de l'Yonne.

Sur le fond l'idée paraît pertinente, mais : **ce projet d'aménagement hydraulique ne prend pas assez en compte les mutations climatiques, écologiques et sociétales en cours.**

La prévention des inondations

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Seine et Marne Francilienne et les institutions en charge de la gestion du risque naturel d'inondation prévoient une série d'actions et de préconisations. Parmi elles :

mieux informer les populations ; renforcer les coopérations entre acteurs afin de créer des zones d'expansion pour les crues ; ralentir voire stopper l'urbanisation en zones inondables ainsi qu'un programme de construction de « casiers » sur des zones d'anciennes gravières en Seine-et-Marne, dans la grande zone humide de la Bassée (voir *Liaison* n°170, le Projet de Seine Grands Lacs en Bassée).

Le projet EPTB consiste à créer 10 casiers écrêteurs en Bassée, casiers qui seraient remplis rapidement par un système de pompes puis vidés gravitairement lorsque les pics de crues seraient passés. Les casiers seraient entourés de digues de 3 à 4 mètres de hauteur. Or, même si des efforts de valorisation écologique sont proposés ce projet reste une solution artificielle introduite dans une région naturelle remarquable disposant d'un potentiel d'expansion des crues.

Position de FNE Seine-et-Marne et de FNE Ile-de-France

Seule une **solution** naturelle à **écoulement gravitaire** utilisant au maximum les capacités d'expansion naturelle des crues laissant à la plaine alluviale de la Bassée de jouer pleinement son rôle régulateur des grandes crues (excès) et d'étiages (déficits en eau) permettrait de réguler le débit de la Seine sans perturber l'hydrologie du bassin. La solution naturelle à écoulement gravitaire, a été proposée en 2015 par Seine-et-Marne Environnement et soumise à l'EPTB.

Dans le contexte du dérèglement climatique, les derniers travaux du GIEC montrent clairement que les risques de sécheresse/étiage seront tout aussi importants que les risques d'inondation. Dans la Bassée, deux nappes, l'une alluviale et l'autre beaucoup plus profonde, permettent de stocker les excès et réguler les déficits en eau. La Bassée est la dernière réserve d'eau

potable de l'Île-de-France, il est vital de la protéger. Les nappes phréatiques de Seine-et-Marne sont utilisées à la fois par les particuliers et les agriculteurs telle la nappe de Champigny qui se prolonge en Essonne et Val-de-Marne. Le principe même de focaliser le projet de 10 casiers dans un but de ne gérer qu'un excès d'eau en cas de crue exceptionnelle exclut *a priori* toute possibilité de prendre en compte les capacités régulatrices de la Bassée en cas de sécheresse. Ce projet est donc décalé par rapport aux enjeux du dérèglement climatique.

La solution naturelle a été étudiée par EGIS et c'est la solution que **nous soutenons** même si des études complémentaires doivent être réalisées. Ces études devront permettre d'éviter la concomitance des crues de la Seine avec celles de l'Yonne ; de sortir du modèle de casiers de surstockage conçu dans les années 1990 ; de jouer sur les effets cumulatifs d'actions plus modestes ; de mettre en place des processus d'alimentation gravitaire ; d'utiliser les infrastructures existantes en les adaptant quand cela est nécessaire ; de protéger les villes, villages et habitations du secteur ; de rému-

ner le service rendu et de restaurer écologiquement la Bassée aval en lui permettant de retrouver son caractère originel de zone humide. Le dossier élaboré par FNE Île-de-France et FNE Seine-et-Marne est disponible sur <http://www.environnement77.fr/> et <https://fne-idf.fr/>

Avis des instances scientifiques sur le projet de l'EPTB

Le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), après étude du dossier, demandent « d'évaluer une solution naturelle pérenne d'inondation, donc de stockage ». Le CSRPN précise également que la mise en œuvre de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » a quasiment oublié la proposition « Éviter » pour passer directement aux objectifs de réduction et de compensation. De son côté, le CNPN note qu'à l'heure des solutions fondées sur la nature, un projet disposant de tels moyens constitue une occasion unique d'en faire la démonstration à grande échelle. La Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) demande au maître d'ouvrage de présenter l'évaluation d'une solution naturelle

par voie gravitaire en exploitant au maximum les capacités naturelles de la Bassée.

L'enquête publique et l'avis du commissaire-enquêteur

L'enquête publique relative au **projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restauration écologique, dit « opération de site pilote de la Bassée » porté par l'EPTB Seine Grands Lacs** s'est tenue du 10 juin au 20 juillet 2020. Elle a donné lieu à plusieurs centaines de contributions du public

Malgré ces contributions demandant majoritairement de réétudier des solutions plus naturelles, la commission d'enquête vient d'émettre un avis favorable sans réserves.

A quoi servent ces enquêtes publiques quand les jeux semblent « faits d'avance » ?

On peut même se demander si la mise en place des digues et des casiers ne serait pas une opportunité pour employer les déblais excavés du Grand Paris Express.

Bernard BRUNEAU
Président de FNE Seine-et-Marne



UNE ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE NATIONALE

La Bassée est une vaste plaine alluviale inondable, tronçon de la vallée de la Seine à 90 km au sud est de Paris. Elle s'étend de Romilly-sur-Seine en amont (confluence Seine-Aube) à Montereau-Fault-Yonne en aval (confluence Seine-Yonne).

Le fond de vallée, large et à faible pente a permis à la Seine de divaguer, formant un chevelu de cours d'eau et un réseau de noues.

Cette vaste plaine alluviale est connue pour ses richesses écologiques exceptionnelles et ses ressources naturelles. Elle est classée parmi les 87 zones humides d'importance nationale en France. Une réserve naturelle nationale y a été créée en 2002, on y trouve des espèces végétales et d'insectes protégées au niveau national.

LA TRANSITION EST POSSIBLE

Saura-t-on tirer les enseignements de la crise sanitaires ?

Partout en Ile-de-France des projets écocides sont prêts à être mis en œuvre, mais les associations de défense de l'environnement s'interposent, mieux elles proposent bien souvent des projets alternatifs, plus sobres et plus durables. Elles se battent pied à pied et remportent des victoires. La première d'entre elles est d'avoir fait évoluer les mentalités et comprendre qu'une transition à la fois écologique, économique et sociale est possible.

**DES SOLUTIONS
EXISTENT !**

CHANGER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Malgré une progression de 30,5 % entre 2017 et 2018 portant les surfaces cultivées en bio ou en conversion à 19 797 ha, l'Ile-de-France a encore une grande marge d'évolution, puisque cette surface ne représente que 3,5 % de la surface agricole utile (SAU) francilienne, ce pourcentage étant de 7,5 % à l'échelle de la France.

Alors que, concernant les pesticides, le mouvement « Nous voulons des coquelicots » est bien présent en Ile-de-France, des textes réglementaires décevants et ignorant complètement les avis exprimés lors de la consultation actent le 27 décembre 2019 des zones de non traitement (ZNT) de 5 (cultures basses) et 10 mètres (cultures hautes) à proximité des habitations (et – pour quelques produits les plus toxiques – 20 mètres). C'est un très mauvais signe qu'a donné l'État en permettant des dérogations dès lors que des « chartes d'engagement » permettant de baisser encore ces distances minimum ont été envoyées au préfet, sans attendre ni le résultat, ni même, sous prétexte de Covid-19, le lancement de la concertation prévue.

Pourtant, des alternatives existent : nous voyons s'installer des jeunes paysans sur des fermes en bio, pas seulement en cultures vivrières, mais aussi en grandes cultures, en agroforesterie. Ils reviennent à une polyculture diversifiée, à l'élevage. Ils valorisent directement leur production, ils s'organisent en réseau pour créer des circuits courts, mais ils



Ferme en agroforesterie en Seine-et-Marne

signent également des conventions pour alimenter des filières locales.

C'est cette agriculture paysanne, nourricière et territoriale qui doit servir de modèle, qui permettra de garantir notre souveraineté alimentaire et qu'il est indispensable qu'une nouvelle PAC (Politique agricole commune) soutienne.

Jane BUISSON
FNE Ile-de-France



Le 17 octobre, reprenons nos assiettes en main et mobilisons-nous avec le mouvement « **Notre Assiette pour Demain** » lancé par France Nature Environnement et le Collectif Stop Monsanto. Nous exigerons une transformation de notre modèle agricole et la fin des ravages de l'agriculture industrielle et revendiquerons des alternatives agricoles et alimentaires plus respectueuses des humains et de l'environnement, en disant :

Oui à l'agroécologie, un modèle agricole plus respectueux et plus viable

Oui à une PAC plus verte et plus juste

Oui à un mouvement citoyen sur les enjeux agriculture / alimentation

© FNE Paris



Dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris », la ville de Paris a décidé de confier à la gestion privée l'immeuble de la fondation Georges Eastman, situé au cœur du 13^e arrondissement en bordure des 4,2 ha du Parc de Choisy.

Construit en 1937 dans le style Art déco, l'immeuble a gardé sa décoration, son ameublement et sa ferronnerie d'époque, il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques et se trouve en zone verte. Il accueille encore l'institut dentaire et le service de santé environnementale de la ville de Paris.

La compagnie de Phalsbourg a remporté le concours et présenté à la mairie du 13^e un projet de réaménagement de l'immeuble sans consultation des habitants et basé sur une rentabilité commerciale à court terme.

FNE Paris et ADA 13 ont dénoncé depuis l'origine le principe de ces appels à projets qui contournent le droit de l'urbanisme et font fi des besoins locaux dans un quartier à l'urbanisme déjà très dense.

Une association de terrain, « Les Amis de la donation George Eastman », s'est constituée et a proposé au promoteur et à la mairie du 13^e des idées pour ce site. Elle a élaboré ainsi plusieurs contre projets avec les habitants, englobant l'immeuble et le parc avoisinant.

Le projet Villa Eastman-Choisy prévoit **un site vivant dédié à la nature** ; il reprend l'idée d'un carré d'agriculture urbaine avec potager de légumes d'Ile-de-France, exploité en lien avec une AMAP sur le toit terrasse de l'immeuble ; ce serait un lieu de démonstration pour les enfants et adolescents des écoles du quartier. Un restaurant végétarien compléterait cet équipement.

Puis un atelier des Merveilles de la Planète sur deux niveaux présenterait les continents, les saisons, les milieux sauvages dans des projections murales, inspirées de l'Atelier des lumières de Paris 11^e. Des fêtes saisonnières (moissons, vendanges, bulbes..) rythmeraient l'année.

Enfin, le projet est articulé avec une rénovation et une extension du parc de Choisy, zone de fraîcheur en réponse à la misère des espaces verts parisiens. Il accueillerait deux jardins partagés et un potager chinois. Qui a dit que les associations critiquent et ne proposent rien ?

Marc AMBROISE-RENDU
FNE Paris

RÉALISER UNE COULÉE VERTE À LA DÉFENSE



Le Schéma directeur régional d'Ile-de-France définit la Trame verte à Nanterre, reprise dans le Plan local d'urbanisme de la ville et incluse dans l'opération d'intérêt national de La Défense. Ses composantes sont :

- la Seine et ses berges, en tant que continuité écologique,
- l'axe historique Seine Arche, en tant que liaison verte,
- la coulée verte de l'axe historique Seine Arche, en tant qu'espaces verts et de loisirs à créer,
- le parc André Malraux, le parc du Chemin de l'Île, en tant qu'espaces verts et de loisirs d'une superficie supérieure de 5 ha.

On y trouve les deux Parcs départementaux, espaces naturels sensibles, qui sont les réservoirs de biodiversité, ainsi que la liaison verte, l'Axe des Terrasses, qui doit les réunir et permettre les continuités écologiques ; celle-ci est encore incomplète.

Pour réaliser une liaison verte entre la Seine et la grande Arche via l'Axe des Terrasses, il est nécessaire de lever les zones de blocage (cercles noirs) de la continuité écologique potentielle, en réalisant :

- le franchissement du RER A par un pont, la continuité des liaisons douces des Terrasses (piste cyclable et trottoir) et de la Noüe (passage enherbé pour la petite faune)
- le prolongement de la coulée verte, sur l'échangeur A14/A86 jusqu'au parc du Chemin de l'Île, par le verdissement des passages couverts au-dessus de ses voies en tunnels,
- La noüe entre la place Nelson Mandela reverdie et l'Îlot Neruda,

Et alors la Trame verte de La Défense existera...

Irène NENNER et Bernard PERRAUDIN
Environnement 92

ASSOCIATIONS ET

ENQUETE

UN AMOUR CONTRARIÉ

Nul est besoin de rappeler le peu de crédit généralement accordé aux propositions des associations lors des enquêtes publiques, que l'incidence environnementale soit évidente ou insidieuse : c'est un lot de déceptions, parfois démenti, avec lequel elles ont pris l'habitude de travailler.

Outil de participation sacré des associations depuis la loi Barnier, la convention d'Aarhus et le Grenelle de l'environnement, l'enquête publique leur permet, à défaut d'une participation effective du public à l'élaboration des projets (l'enquête intervenant à un stade tardif de la procédure où il est peu aisé de modifier le projet), d'avoir un accès simplifié aux documents qui leur permet de maîtriser les enjeux techniques de ces projets. Mais la mise en œuvre d'une enquête publique offre aux défenseurs de la nature des garanties essentielles qui distinguent cet outil d'une simple formalité procédurale à commencer par la présence d'un commissaire enquêteur, qui a notamment la capacité d'émettre des remarques au sein de son avis et de consigner celles des citoyens.

A l'heure où le « dialogue environnemental » est une évidence, et voit fleurir même chez les maîtres d'ouvrage des discours sur les plus-values de la concertation, les enquêtes publiques n'ont, paradoxalement, jamais été aussi menacées. Elles le sont d'abord par l'assèchement progressif du champ des projets soumis à évaluation environnementale, l'exigence de réaliser cette dernière s'accompagnant généralement de l'obligation de soumettre le projet à enquête publique. Cette régression est entretenue par les réformes successives tendant par exemple à modifier la nomenclatures des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou à développer des catégories de projets soumis à évaluation au cas par cas.

La crise a renforcé l'essor des consultations électroniques

Cette évolution se fait par ailleurs au profit de la simple consultation du public par voie électronique, qui est pourtant loin de présenter les mêmes garanties procédurales qu'une

enquête publique. La synthèse de ces consultations par exemple, détaille très rarement le ratio des commentaires négatifs et positifs et se cantonne à résumer à l'avantage du projet le résultat de la consultation. Ceci, même lorsque les projets font face à des raz de marée de commentaires négatifs, comme pour le projet de décret relatif aux distances d'épandage des pesticides.

Les enquêtes publiques semblent pourtant vouées à être remplacées petit à petit par ces consultations électroniques. Dernier exemple en date, le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) prévoit notamment de rendre facultative les enquêtes publiques pour les ICPE soumises à autorisation, le préfet ayant le loisir de choisir entre le recours à une enquête publique réduite à 15 jours et à une participation du public par voie électronique sur 30 jours.

Mais la crise du Corona virus a été à cet égard symptomatique, puisque les enquêtes publiques ont été pendant le confinement, et sont encore aujourd'hui, largement remplacées par des consultations électroniques, comme si ces deux procédures étaient interchangeable. Quelques jours après avoir suspendu les enquêtes publiques, le gouvernement instaurait en effet plusieurs motifs permettant d'y déroger, dont ont bénéficié plusieurs projets liés aux JO 2024 ainsi que la controversée ligne 18 du Grand Paris Express.

Maxime COLIN

Juriste FNE Ile-de-France

L'article L.121-1-1 du Code de l'environnement définit les conditions et limites dans lesquelles le principe de participation du public prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement doit s'appliquer.

L'article L.123-9 du Code de l'environnement précise les prérogatives du commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique.

PUBLIQUE

ET DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Alors que les enquêtes publiques sont de plus en plus souvent remises en cause et remplacées par des consultations dématérialisées, des voix s'élèvent pour qu'elles demeurent et gagnent en efficacité.

À l'occasion du colloque organisé, le mercredi 4 mars, par la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs, intitulé : « Enquête publique et Démocratie de proximité », de nombreux intervenants ont dénoncé la mise à mal des procédures de consultation du public. Un système organisé visant à réduire encore l'impact des citoyens sur les projets qui les concernent.

C'est pourtant cette démocratie de proximité qui doit être préservée et valorisée pour sa capacité d'échange et de clarification. L'enquête publique est la seule réglementation qui oblige les porteurs de projets à mettre en œuvre des procédures de consultation. Bien sûr, durant cette étape qui laisse souvent le commissaire enquêteur seul face aux porteurs de projets et à leur cohorte de *lobbys* associés, les avis « citoyens » peuvent être marginalisés. C'est là que des modifications devraient être apportées à l'enquête publique. Elles doivent porter sur la formation des commissaires enquêteurs plutôt que sur la mise en œuvre de consultations dématérialisées qui accentueront les dérives déjà mesurées.

Des exemples de terrain

Deux enquêtes publiques, qui se sont déroulées à Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis, illustrent ce propos. La première concerne le projet immobilier accompagnant la construction de la piscine d'entraînement au water-polo pour les JOP2024. Les *lobbys* du sport de natation de haut niveau se sont approprié le projet, réduisant la participation des habitants à « peau de chagrin ».

La seconde enquête publique s'inscrit dans les projets d'urbanisation « Inventons la métropole du Grand Paris », sur un terrain situé à 50 mètres du premier. L'opiniâtreté du commissaire enquêteur a permis une confrontation objective avec le maître d'ouvrage conduisant à un avis défavorable, démontrant la pertinence de l'écoute et du face-à-face.

Il est urgent de redonner plus de légitimité à l'expertise des citoyens et de stopper des expérimentations qui ne font qu'atrophier le droit de l'environnement.

Francis REDON

Président d'Environnement 93

DE LA GARE DU NORD À LA GARE D'AUSTERLITZ : UN DÉNI DE DÉMOCRATIE

A Paris, confinement ou pas, les gros chantiers se décident en l'absence des Parisiens et en été de préférence. Le Préfet a ainsi autorisé le 6 juillet le permis de construire du paquebot commercial géant Gare du Nord malgré la contestation que nos associations portent à travers de l'association RN2GN spécifiquement constituée et l'annonce d'action en justice de la Ville de Paris. De même, l'enquête publique Gare d'Austerlitz, portant sur 100 000 m² de plancher s'est déroulée du 29 juin au 31 juillet. Ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant ni en termes démocratiques, ni en termes d'intelligence collective. Des dossiers majeurs qui décident de notre modèle de société futur ne sont ni suffisamment analysés ni débattus.



EST DU VAL-D'OISE ET GRAND ROISSY

DES ALTERNATIVES POSSIBLES

Francis ROL-TANGUY a remis au gouvernement son rapport sur l'avenir de l'est du Val-d'Oise et du territoire du Grand Roissy.

Nous avons interrogé à cette occasion Bernard Loup, président du CPTG et Robert Spizzichino, président de l'association qui porte le projet CARMA.



ROBERT SPIZZICHINO : La crise sanitaire que nous vivons rend l'opinion publique plus sensible à la nécessité d'une profonde transformation de notre système agro-alimentaire.

Cette nécessité était déjà évoquée par des économistes, des chercheurs et par certaines organisations du monde agricole. La revendication de zéro artificialisation nette (ZAN) date de plusieurs années. Soyons lucides : cette crise est systémique, car elle est liée à la crise climatique, avec des répercussions économiques et sociales évidentes.

C'est pourquoi nous disons à CARMA que la solution doit être également systémique : ne plus toucher aux terres agricoles et ne pas se réfugier derrière des compensations souvent factices. Ce qui entraîne des changements profonds dans l'urbanisme et l'habitat.

« **FNE ILE-DE-FRANCE :**
Comment concilier, dans le contexte post-Covid, la préservation des terres agricoles pour favoriser les circuits courts et la réponse aux besoins des populations locales en termes d'emploi et de mobilité ?

Mais l'évolution des modes de production agricole vers des formes plus durables, saines et abordables pour les consommateurs entraîne des mutations importantes pour la transformation des produits, la distribution, donc la logistique, et le traitement des déchets organiques.

S'organiser de manière concrète au niveau des territoires, c'est ce que propose, sur le triangle de Gonesse et le Pays de France, le projet CARMA et la démarche territoriale RISOME.

Ces changements doivent être rapides, ils ne peuvent s'opérer que si les habitants, les agriculteurs, les artisans et les entreprises des territoires en sont partie prenante. Et la nouvelle société qui doit se mettre en place n'a de sens que si elle se traduit par des métiers, des entreprises et des emplois nouveaux utiles et non précaires. Nous allons faire la preuve que c'est possible.



BERNARD LOUP : Après l'abandon d'EuropaCity par le gouvernement, c'est une évidence qu'on peut faire l'économie de la gare du triangle de Gonesse, située à 1,7 km de la première habitation. Mais ce n'est pas l'avis de tout le monde.

Le 9 avril, au plus fort de l'épidémie de coronavirus, le président de la Société du Grand Paris, Thierry Dallard, annonçait son intention de « reprendre les travaux le plus rapidement possible ». Nous attendons l'évolution de nos deux recours, contre le permis de construire de la gare et contre l'autorisation environnementale de la ligne 17 nord. Et nous agissons : dès le déconfinement, le CPTG a décidé la reprise des ZADimanches avec la présence d'un groupe de dix personnes sur le terrain. Nous allons amplifier cette présence dès la moindre

« **FNE ILE-DE-FRANCE :**
Envisagez-vous qu'un scénario puisse faire l'économie de cette gare « en plein champ » de la ligne 17 du Grand Paris Express et d'une extension de l'aéroport de Roissy ?

tentative de reprise des travaux. D'autant que le seul projet actuellement sur la place publique est le projet CARMA qui n'a aucun besoin d'investissement en transport en commun nouveau.

Pour l'extension de l'aéroport de Roissy avec le projet de terminal 4, la lutte n'en est qu'à ses débuts. Le recours contre le SCoT de Roissy-Pays de France est porté par les associations historiques qui luttent contre l'accroissement des nuisances sonores et sanitaires, mais aussi par « Notre Affaire à tous » très active au niveau européen sur la question climatique au côté des associations d'environnement qui ont remis en cause le projet EuropaCity dont l'étude de fréquentation était fondée sur le doublement du trafic à Roissy et donc sur la réalisation du T4. A suivre...

PARIS

DÉVERSEMENT DE BÉTON DANS LA SEINE
ACTE II (LAFARGE)



Après la condamnation avec sursis, en février 2020, de la filiale du groupe Vinci pour avoir déversé du béton dans la Seine à Nanterre, c'est dans une installation exploitée par Lafarge en plein Paris (Bercy) qu'a été découvert une fuite massive de béton dans le fleuve. La pollution a été rendue publique, grâce à un agent de la Fédération de pêche le 1^{er} septembre, par la publication d'une vidéo permettant de voir des camions toupies Lafarge déverser dans la Seine des eaux chargées de béton.

La réaction immédiate de l'entreprise, annonçant avoir été victime d'un acte de malveillance le jour même, peine à convaincre qu'il s'agissait d'un « accident exceptionnel » dans la mesure où les berges de la Seine étaient recouvertes d'une épaisse couche de ciment et de microfibrilles synthétiques (utilisées pour renforcer le béton) et que le trou dans la paroi de la cuve dont s'écoulaient les matières semble ancien. Quelques jours après la découverte des faits, la publication d'une autre vidéo montrant un camion toupie Lafarge déverser directement son contenu dans la Seine dans une autre installation parisienne de l'entreprise (Javel) est venue mettre en doute le caractère exceptionnel de cette pratique.

Il s'agit en tout état de cause d'un nouvel épisode inacceptable de pollution de la Seine par un cimentier, venant démontrer le caractère systémique des négligences du secteur vis-à-vis de la réglementation environnementale. Dans ces conditions, FNE, FNE Ile-de-France et FNE Paris ont déposé une plainte auprès du procureur de la République et entendent contribuer à la condamnation de l'auteur des faits.



SEINE-ET-MARNE STOP VAL BÉTON

Bien que la réalisation d'une gare RER conditionnant l'extension de l'urbanisation du Val Bréon ne soit pas programmée, la CC du Val Briard persiste à tenter un passage en force et prétend qu'elle pourrait passer outre cette exigence. Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le 21 juillet « les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation » organisée dans le cadre de l'OAIP de la ZAC Val Bréon 2 lancée en janvier 2019. Nulle trace des interventions critiques qui se sont manifestées au cours des trois réunions publiques organisées. FNE Seine-et-Marne demande publication d'un réel bilan de la concertation, et comme elle, le Collectif Stop Val Béton prônant un projet 100 % agricole est désormais également très activement mobilisé contre ce projet consommateur de terres agricoles.



Le scandale de l'achat des terres et l'incohérence du projet avec les récentes déclarations gouvernementales suite à la Convention citoyenne pour le climat ont fait l'objet des flèches du *Canard Enchaîné* de rentrée dans son article « Les bétonneurs en campagne en Seine-et-Marne ».

YVELINES

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

En juillet 2019, un incendie a détruit une partie de l'usine du SIAPP à Achères. Les travaux de remise en état ne seront achevés que dans deux ans ! Pour le moment, des remédiations incomplètes sont mises en place et pourraient être insuffisantes en cas de fortes pluies ou de débit trop faible de la Seine, d'où des risques de mortalité piscicole élevée et de suspension des activités nautiques (un protocole de suivi renforcé néanmoins été mis en place). Se pose également le problème de la gouvernance du SIAAP : les communes de la grande couronne qui sont impactées par les installations ne sont pas assez représentées dans les instances dirigeantes.

FUITE DU PLIF : LA VÉTUSTÉ DU PIPELINE AVÉRÉE

Le 24 février 2019, le pipeline d'Ile-de-France (PLIF), acheminant du pétrole brut du Havre à la raffinerie de Grandpuits (77), cédait dans les Yvelines, déversant près d'un millier de mètres cubes de pétrole dans des champs agricoles et des cours d'eau. Une convergence associative avait porté plainte et demandé, avec un succès inédit, au préfet de mettre en place le régime spécifique de responsabilité pour les dommages environnementaux de la loi LRE. Près de deux ans après les faits, alors que d'autres micro-fuites ont été découvertes sur le tronçon du pipeline, démontrant son état de vétusté, les associations attendent toujours l'ouverture d'une instruction par un juge tandis que l'exploitation du PLIF a été à nouveau autorisée à plus faible pression. Selon des syndicats, Total se préparerait désormais à cesser l'activité de la raffinerie de Grandpuits, en justifiant cette reconversion et les suppressions d'emploi qu'elle implique par le coût trop important de la remise en état du PLIF. Le contexte des fuites de pétrole dans les milieux naturels est donc désormais connu : une remise en état satisfaisante du pipeline est trop onéreuse.



HAUTS-DE-SEINE

MENACES DE SUR-DENSIFICATION

Les enquêtes publiques de l'été 2020 font état de projets de 128 500 m² de bureaux et commerces dont une tour de 13 étages sur la partie centrale de l'île Seguin. Plus 61 000 m² de bureaux et de logements sur la berge côté Boulogne-Billancourt dont trois tours de 20 étages. Voici un projet d'urbanisation massive dans une commune carencée en espaces verts (5m² par habitant à opposer au 10 m²/hab recommandés par l'OMS). Ce projet n'est pas en phase avec les besoins du marché de bureaux ni avec la lutte contre le réchauffement climatique : une occasion ratée d'augmenter les espaces végétalisés pour compenser les effets d'îlots de chaleur et rendre la commune plus vivable pour ses habitants et les actifs qui y travaillent.



© Michel RIOTTO

SEINE-SAINT-DENIS

PRÉSERVATION DES MURS À PÊCHES

Lundi 31 août, le site des Murs à Pêches à Montreuil a été sélectionné pour figurer parmi les 101 nouveaux projets soutenus par le Loto du patrimoine. Cette sélection a été annoncée par Stéphane Bern qui a affirmé en particulier qu'« *un écrin de nature comme celui-ci doit absolument être sanctuarisé* ». Cette annonce importante pour le site s'est déroulée en petit comité, sans participation des associations ni des riverains pourtant impliquées chaque jour dans la préservation de cet espace. Des mesures de l'impact des pollutions héritées du passé industriel de l'ancienne usine EIF, située sur le site des Murs à Pêches, sont attendus. Elles étaient prévus dans les projets d'Inventons la Métropole du Grand Paris.

VAL-DE-MARNE

ABATTAGE DES ARBRES D'ALIGNEMENT

Un projet de transport en commun en site propre sur l'ex RN 34 entre Chelles et Nogent-sur-Marne a été élaboré par Ile-de-France Mobilités. Au Perreux-sur-Marne ce projet envisage d'abattre tous les arbres qui bordent la voie. Au regard des nombreux services écosystémiques qu'ils fournissent (rafraîchissements, fixation des poussières, du CO₂ et des oxydes d'azote, préservation de la biodiversité, etc.) nous demandons que les projets présentés préservent ces alignements d'arbres. D'autres espaces de nature du département sont menacés par des projets immobiliers, notamment la roseraie de l'Hay-les-Roses.

VAL-D'OISE

ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES

A Attainville, l'opérateur public foncier (EPFIF) achète des parcelles agricoles, pour le compte de l'agglomération Plaine Vallée, en vue de réaliser une zone artisanale. Pourtant d'autres solutions existent. Dans la commune voisine une friche commerciale est en déshérence suite à la fermeture de Castorama et sur une zone d'activités à Groslay, l'espace destiné à un village de marques est disponible après le retrait du projet par le promoteur. Toutes les conditions sont réunies pour éviter l'artificialisation de 17 hectares de terres agricoles. L'EPFIF va-t-il continuer les acquisitions dans de telles conditions ?

RECOURS EN CONTENTIEUX

CONTRE LE SCOT ROISSY PAYS DE FRANCE

Le 13 mai 2020, 15 associations, dont FNE Ile-de-France, ont déposé un recours demandant l'annulation du document d'urbanisme définissant l'aménagement du territoire de Roissy Pays de France. Ce document s'appuie sur deux projets imposés et polluants non encore actés : l'urbanisation du triangle de Gonesse et le Terminal 4, extension de l'aéroport de Roissy CDG, dont l'enquête publique n'a pas encore eu lieu. Elles exigent que ces projets ne fassent en aucun cas partie intégrante des documents d'urbanisme tant qu'ils n'ont pas été soumis à une étude d'impact rigoureuse et à l'information du public.



ESSONNE

PROJETS ÉCOCIDES

Plusieurs dossiers importants ont nourri l'action d'Essonne Nature Environnement au mois d'août : Confronté à plusieurs projets immobiliers incompatibles avec les orientations de la transition écologique, dont la ZAC des Belles Vues à Arpajon/Ollainville, nous avons déposé, en partenariat avec Orge Hurepoix Environnement, un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles contre le SCoT Cœur d'Essonne Agglomération.

Nous suivons également le projet de centrale photovoltaïque de 8 hectares à Etréchy. Implantée en site inscrit de la vallée de la Juine. Le dossier sera présenté en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 10 septembre. Enfin nous sommes attentifs au projet d'implantation d'un poste source électrique nommé BATISSEURS sur la commune de Crosne, le bâtiment situé en Essonne impactera plusieurs communes dont la plupart sont en Val-de-Marne.

RÉGION NÉONICOTINOÏDES : UNE DÉROGATION CONSTANTE POUR LES BETTERAVES

Les associations et ONG ont vivement réagi contre la décision du gouvernement proposant au début du mois de septembre un projet de loi sur les néonicotinoïdes. Il a pour objectif de mettre fin à leur usage mais contient paradoxalement de nouvelles dérogations à la législation en vigueur pour la culture des betteraves sucrières, la France étant le premier producteur européen de sucre.

L'interdiction de ces insecticides avait pourtant été actée par la France en 2016 par le biais de la loi Biodiversité, avant qu'un décret de septembre 2018 permette une dérogation pour certaines cultures (dont les betteraves) jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Cette dérogation est donc prolongée jusqu'en 2023, ce qui ouvre la voie à l'élargissement possible à d'autres cultures. L'interdiction des néonicotinoïdes est donc, depuis 2016, très relative.

ENTRE FRUSTATION ET MAÎTRISE

Les conditions de leur déroulement ont fait de nos dernières assemblées, générale et extraordinaire, un exercice difficile, entre frustration de ne pouvoir se rencontrer et parfaite maîtrise de leur organisation. Elles se sont donc déroulées le 18 juin dernier par visioconférence et ont demandé un important travail de préparation. Merci à Luc Blanchard et à Christine Nedelec pour leur gestion des temps ! L'enregistrement des débats est à retrouver dans son intégralité sur le site.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associations présentes à l'écran ou représentées totalisaient 342 voix sur 351 soit 97,4 % des voix.

Thierry HUBERT, président sortant, commente son **rapport moral** et rappelle la succession d'empêchements à tenir nos réunions alors même que « nos sujets » étaient concernés, les quatre axes du plan d'action et l'importance des partenariats. Il conclut en expliquant qu'il ne brigue pas un second mandat car désormais élu communal, et regrette cette fin de mandature troublée par l'absence de secrétaire générale et l'émergence d'une certaine fronde à son égard.

Muriel MARTIN-DUPRAY, vice-présidente et Anne SAUVEY, ex-secrétaire générale, se partagent le **rapport d'activités**. L'une rappelle les actions marquantes de l'année et l'autre détaille les quatre axes d'actions avec des exemples concrets.

Le trésorier, Patrice-Henry DUCHÊNE, présente de manière analytique le **rapport financier**. Il souligne un décalage à 2020 de certaines recettes, l'augmentation du poste Salaires, le coût de *Liaison*, les dépenses liées au projet de film *Mares à palabres* et la stabilité des autres frais fixes. Pour les recettes, il souligne la stabilité des subventions publiques (Région, DRIEE + 20 %, Paris) et la variabilité des autres. L'année se solde par un déficit de 17 000 €. Il conseille la prudence pour 2020.

Cet exposé ne satisfait pas tous les participants. Il est suivi d'un vif débat et des votes :

RÉSULTAT DES VOTES : Rapport d'activité adopté à l'unanimité par 342 voix et quitus au président à l'unanimité par 342 voix. Rapport financier rejeté à la majorité de 183 voix (81 voix Pour et 78 abstentions) et quitus au trésorier refusé à la majorité de 209 voix (79 voix Pour et 51 abstentions). Après révision du rapport financier et du compte de résultats 2019, ils ont été adoptés par le CA du 10 juillet. (214 voix pour et 30 absents).

Luc BLANCHARD expose ensuite le plan d'action 2020-2022. Renforcé dans sa pertinence par la crise sanitaire, il s'articule autour de la réaffirmation de nos positions sur « la Région que nous voulons », la mobilisation de tous autour de nos propositions dans la perspective des prochaines élections et enfin l'adaptation de nos programmes et moyens. Muriel détaille, ensuite, le projet d'organisation basée sur le partage des responsabilités avec un Bureau restreint à coprésidence paritaire, trois vice-présidences pour Paris, la petite et la grande couronne, un trésorier et un secrétariat collectif pour une présence effective auprès des salariés ; d'un Bureau élargi, constitué du Bureau restreint, des représentants des départements, des animateurs des groupes de travail et des anciens présidents et du Conseil d'administration, inchangé.

Michel RIOTTOT, président d'honneur, présente un budget prévisionnel 2020 prudent qui vise au maintien des capacités d'action de la fédération régionale.

Le budget prévisionnel 2020 est adopté à la majorité de 323 voix (19 abstentions)



La nouvelle équipe de FNE Ile-de-France



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Duffour, C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, C. Nedelec, I. Nenner, M. Riottot, A. Sauvey, H. Smit, D. Védry.

Réalisation graphique : Emmanuelle Caplier Graphiste

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34

ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : septembre 2020

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



CITOYENS DE TERRE

CONTRE ÉTAT DE FER

Sous ce titre, des citoyens ont publié un livre¹, résumé ici, qui décrypte l'envers du décor du projet pharaonique Paris-Saclay, porté par les gouvernements successifs dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN) imposée aux habitants.

Paris-Saclay est un élément structurant du projet étatique du Grand Paris, censé faire jaillir des centaines de *start-up* par an et bénéficier à l'économie de tout le pays.

Ce projet sacrifie 400 ha de terres agricoles très fertiles à un « *cluster* » scientifique et technologique se voulant d'envergure mondiale, regroupant établissements d'enseignement et de recherche et entreprises au sein d'un « campus urbain » desservi par un métro. Depuis le projet de Christian Blanc de 2008, qui n'en conservait que 800 ha, les associations ont obtenu la préservation de 2 300 ha de terres agricoles sur les 2 700 cultivées. Mais le projet actuel est toujours fondé sur une logique de ville nouvelle et une grande opération de spéculation foncière et immobilière.

Vaste opération d'urbanisation pour une prétendue « Silicon Valley à la française »

L'idée de « *cluster* mondial » épouse l'esprit des Trente Glorieuses, en décalage total avec les enjeux du XXI^e siècle : à l'heure où on déplore l'artificialisation des sols, consommer des espaces naturels et des terres nourricières est incohérent avec la prise en compte du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité.

L'avis du mathématicien Yves Meyer (Prix Abel 2017), « *Pour moi, c'est un colossal gâchis d'argent et une insulte à la dignité de la vie de l'esprit* », s'ajoute à la critique sévère de la Cour des comptes en 2017 : l'État s'est lancé à la légère, fait un mauvais usage de l'argent public et son projet académique (quelque 80 000 étudiants et chercheurs) est irréaliste. Sans compter l'inutilité d'un tel regroupement à l'heure du télétravail et des visioconférences, voire les dangers de la grande concentration et promiscuité.

Desserte par un métro à travers champs, une absurdité

Posant le postulat qu'un métro résoudrait tous les problèmes d'accès au *cluster*, s'affranchissant ainsi d'étudier des solutions plus pertinentes, l'État les a grossièrement sous-estimées.



La principale utilité de ce métro (ligne 18) serait le transport entre le plateau et Paris et la petite couronne. Or, ça ne concerne qu'un usager sur cinq car le gros des troupes réside en Essonne et n'aurait que faire de ce métro. Sa fréquentation serait très modeste (< 5 000 passagers/h) car il relierait des bassins d'emploi qui n'ont aucun lien entre eux et parcourrait des zones rurales et périurbaines de très faible densité ; cela n'existe nulle part au monde ! Bref, un objet de prestige et, à terme, un irrésistible vecteur d'urbanisation.

Déni de démocratie révoltant

En incluant Paris-Saclay dans le paquet cadeau du Grand Paris, l'État a fui l'obligation légale d'un débat public sur sa pertinence. Il a ensuite déroulé une intense campagne de *marketing* – relayée par les médias, friands d'images de grandeur – faisant miroiter une vitrine de l'excellence française. Les mises en garde des experts et les propositions constructives des associations ont été balayées par ce rouleau compresseur, accompagné d'un simulacre de concertation et d'enquêtes publiques au résultat fabriqué d'avance.

Stopper le désastre !

Malgré l'échec du projet d'union entre grandes écoles et universités, malgré les conditions de travail dégradées des chercheurs, malgré la hausse de la facture énergétique et des pollutions environnementales dues au surplus de déplacements, l'État s'enferme dans sa volonté de plaquer une vision surannée (l'intention première de Christian Blanc) : mettre fin à la vocation agricole du plateau pour l'urbaniser massivement.

La population refuse cette désarticulation du territoire, qui a un coût élevé – tant environnemental qu'humain – et exige un changement de cap.

**Harm SMIT, Collectif OIN Saclay
Claudine PARAYRE, Saclay Citoyen**

¹ - Disponible en ligne : www.colos.info/images/doc/citoyens-de-terre-web.pdf.